

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le 07/07/2025

ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE

S²LOW



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2024

www.smep-jurancon.fr

Préface

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.smepe-jurancon.fr

Une eau naturellement potable depuis 1935

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L. 2224-5, et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, a repoussé à fin septembre l'échéance ultime de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante. Il impose également, pour les collectivités comme le SMEP de la région de Jurançon, la transmission des indicateurs techniques et financiers à l'observatoire national des services SISPEA.

À destination des usagers :

Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées. Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

Pour plus de transparence :

L'élaboration du RPQS répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le présent RPQS, et le rapport annuel du concessionnaire, sont préalablement examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation du Concessionnaire, ainsi que les données complémentaires financières transmises, font également l'objet d'un examen par la Commission de Contrôle Financier de la Concession de Service Public (CSP).

Élaboré par le SMEP, responsable du service public :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre de l'année suivante.

En outre, chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le service à l'utilisateur :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer a minima dans le rapport annuel. Le RPQS intègre les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une série d'indicateurs complémentaires jugés utiles. A ces indicateurs s'ajoute le bilan de la qualité de l'eau pour l'année considérée, rédigé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et intégré en annexe, conformément à l'article D.1321-104 du Code de la santé publique.

Sommaire



01. Le service public de l'eau potable, les chiffres et faits marquants de l'année, la protection de la ressource

1. Le périmètre et l'organisation du service public.6
2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés.....7
3. Les faits marquants.....9
4. La protection de la ressource en eau.....12



02. Le patrimoine et l'exploitation du service

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable..... 19
2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau..... 22
3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration..... 23
4. L'organisation du SMEP, les moyens et les interventions d'exploitation.....26



03. Le bilan quantitatif et sanitaire du service

1. Les volumes de productions-distribution, et le rendement du réseau. 31
2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée..... 33
3. La consommation énergétique. 34



04. La gestion des usagers du service

1. L'évolution des branchements et des abonnements. 37
2. L'évolution des volumes consommés ou facturés..... 37
3. Le suivi des réclamations des abonnés 38



05. Le prix de l'eau potable et les moyens financiers du service

1. Le prix de l'eau potable et son évolution.41
2. Les données financières de la collectivité. 42
3. Les données financières du service concédé.....45
4. La coopération décentralisée.....46



06. Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée..... 49
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau. 50
3. Le compte-rendu de la CCSPL 54
4. Le compte administratif 2024 de la collectivité. 56
5. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR. 57

Chapitre I

Le service public de l'eau potable

les chiffres et faits marquants de l'année,
la protection de la ressource

1. Le périmètre et l'organisation du service public
2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés
3. Les faits marquants
4. La protection de la ressource en eau

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

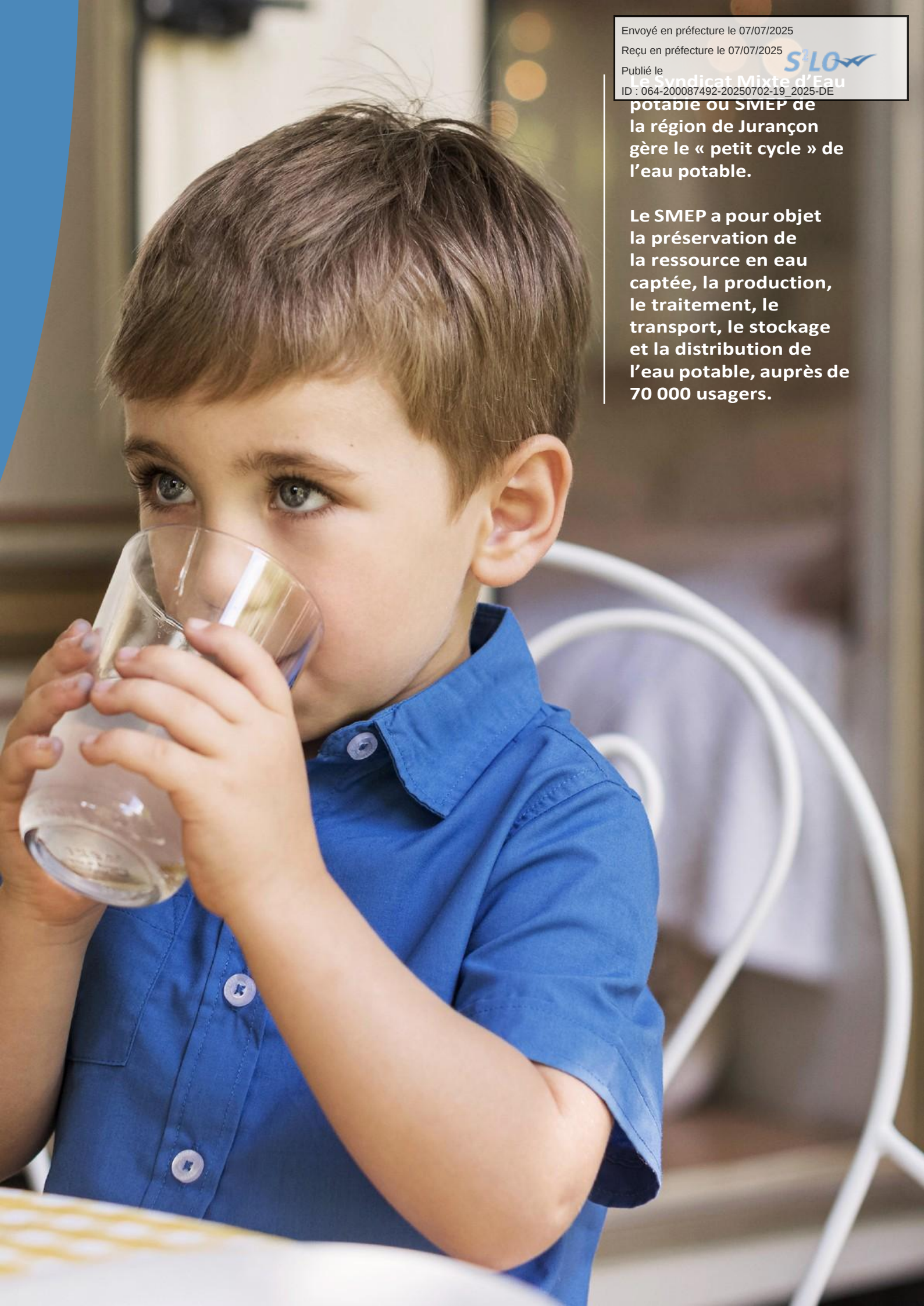
ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE

S'LO

Le Syndicat Mixte d'Eau

potable ou SMEP de
la région de Jurançon
gère le « petit cycle » de
l'eau potable.

Le SMEP a pour objet
la préservation de
la ressource en eau
captée, la production,
le traitement, le
transport, le stockage
et la distribution de
l'eau potable, auprès de
70 000 usagers.

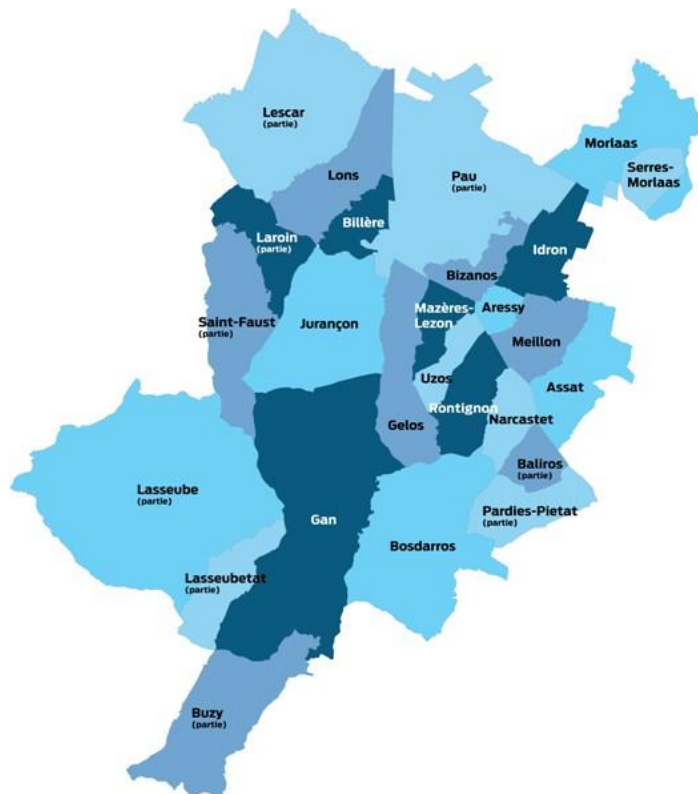


1. Le périmètre et l'organisation du service public

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) de la région de Jurançon, créé en 1935, est le plus ancien établissement public compétent en eau du département des Pyrénées-Atlantiques. Son périmètre concerne 17 communes desservies totalement et 9 autres communes desservies partiellement.

Il s'agit du plus grand syndicat de production et de distribution d'eau potable du département, qui s'étend en partie sur le territoire de 5 intercommunalités différentes, dont la principale est l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées.

Pour en savoir plus : www.sme-p-jurancon.fr



Préservation de la ressource en eau :

Acquisition et gestion foncière, réduction des risques de pollutions, protection des captages ou des puits, et gestion du champ captant.

L'exploitation quotidienne du service public d'eau potable a été confiée à la société AGUR, pour les années 2021 à 2030, au travers d'un contrat de Concession de Service Public.

Investissements

Production de l'eau potable :
Pompage de l'eau brute via les puits, du champ captant et simple désinfection au chlore.

Transport de l'eau potable :
Vers les principaux réservoirs et réseaux de distribution.

Stockage de l'eau potable :
Sur les principaux réservoirs et stations de reprise ou de surpression.

Distribution de l'eau potable :
Via l'ensemble des réseaux et des branchements.

Exploitation

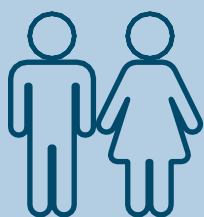
Gestion des usagers-abonnés :
Création des branchements, renouvellement des compteurs d'eau, facturation et recouvrement, relation avec les abonnés.

Le SMEP reste propriétaire de l'ensemble des biens, ouvrages et infrastructures d'eau potable, et en assure le renouvellement, la sécurisation, le développement, l'adaptation ou la rationalisation. Le SMEP a en charge le suivi et le contrôle de la bonne exécution du contrat de Concession de Service Public.

Les compétences et les obligations liées au service public d'eau potable sont partagées entre la collectivité (le SMEP) et l'opérateur ou concessionnaire privé (AGUR).

2. Les principaux indicateurs de performance et les chiffres clés

Les principaux indicateurs qui illustrent la performance du service public de l'eau potable sur l'année 2024 sont les suivants :



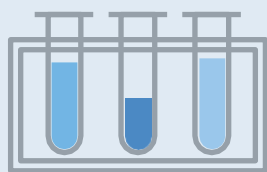
33 102

abonnés actifs du service au 31/12/2024, pour près de 70 000 habitants desservis.

2,005 €

prix TTC pour 1 m³ d'eau consommée au 1^{er} janvier 2025.

1 m³ = 1 mètre cube = 1000 litres



99,1 %

de conformité sanitaire de l'eau potable distribuée.



3 943 345 m³

d'eau consommée et comptabilisée sur l'année.

4 978 580 m³

d'eau produite sur l'année.

13 640 m³

d'eau produite en moyenne par jour sur l'année.



81,0 %

de rendement hydraulique réglementaire du réseau.

2 860 000 € TTC

d'investissements réalisés en 2024, toutes opérations confondues.



5 830 m

de réseaux d'eau renouvelés et mis hors service sur l'année.

32 580 m

de réseaux d'eau renouvelés en 5 ans, pour un taux de renouvellement moyen de 0,8%

75 %



du linéaire du réseau d'eau inspecté préventivement, soit 620 km sur l'année.



-203 033 m³

d'eau économisée par rapport à 2023, et -1 185 700 m³ depuis 2021



190 fuites

identifiées et réparées sur les réseaux, branchements et équipements.

Les principaux ouvrages et moyens du service public d'eau potable concernent:



Près de

200**appareils
fixes et 20 pré-
localisateurs de fuite
mobiles**permettant «d'écouter» en
permanence le réseau, et de
détecter la présence de fuites.**31****interconnexions
de secours****ou points d'échanges**
avec les réseaux d'eau
potable des collectivités
voisines, dont 22 avec la
ville de Pau.**9****puits actifs de production
d'eau potable + 2 en secours**
pour une capacité de production
autorisée de 28 600 m³ par jour.**818,0 km**
**de réseaux
d'eau potable**hors antennes et branchements
longs.**11****stations de reprise et
de surpression d'eau
potable**d'un débit nominal de 6 à 100 m³
par heure et par pompe.**30****équivalents
temps plein**dédiés à la gestion et à l'exploitation
du service.**1 champ captant**sur lequel se situent les puits de production d'eau potable, entourés de **73 hectares de
prairies ou de saligue**, sur la plaine alluviale de la rive gauche du gave de Pau, entre
Narcastet et Mazères-Lezons.**1 225**
**bouches ou
poteaux
d'incendie
publics**alimentés par le réseau d'eau
potable du SMEP.**34****ouvrages de stockage
d'eau potable, répartis sur
25 sites**d'une capacité de 50 à 6 000 m³ par
site, pour un cumul de stockage de
17 635 m³.

3. Les faits marquants de l'année

Qualité du service

Nous avons obtenu le label **territoire d'eau en transition écologique**



Figure 1: Label Amorce

Lauréat du Label Amorce

Le Syndicat Mixte d'Eau Potable, ou SMEP de la région de Jurançon, a de nouveau été lauréat du label « territoire d'eau en transition écologique », décerné par l'association AMORCE en partenariat avec la BANQUE des TERRITOIRES. Ce label vient couronner l'exemplarité du service public d'eau potable du SMEP, reconnue sur le plan national, aux côtés de 10 autres collectivités territoriales. Le SMEP, avec l'aide active de son exploitant AGUR, mène en effet une politique publique ambitieuse d'adaptation au changement climatique, de préservation de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions et de transition énergétique.

Certifications ISO 14001 et 50001 du contrat

L'année 2024 est l'année de la reconduction des certifications ISO 14001 (Système de Management Environnemental) et 50001 (Système de Management de l'Energie) pour le contrat de DSP liant AGUR et le SMEP de la région de Jurançon.

Lauréat du Grand Prix de l'OFB

Le 25 novembre 2024, quatre collectivités reçoivent un Grand prix « Préservation des captages d'eau potable » au ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques. Ce concours national est organisé par le centre de ressources Captages de l'Office français de la biodiversité (OFB). Le SMEP de la région de Jurançon a été récompensé dans la catégorie Gestion foncière pour sa politique historique d'acquisition foncière sur son champ captant.

Un travail récompensé par le Grand Prix de l'Office Français de la Biodiversité (OFB)



Retrouvez la vidéo sur sme-p-jurancon.fr



Figure 2 : Trophée Grand Prix de l'OFB

Sécurisation de l'approvisionnement

Sécurisation électrique

Conformément à son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), le Syndicat a fait poser deux inverseurs de source sur les deux reprises les plus importantes à Narcastet et Morlaàs – zone de Berlanne.

Lors de la tempête Kirk, en novembre, l'un des groupes électrogènes acquis en 2023 a été sur la reprise des Pindats à Bosdarros pour assurer le maintien du service durant la coupure électrique.



Figure 3 : Inverseurs de source sur Berlanne et Narcastet

Figure 4 : Secours électrique des Pindats par groupe électrogène

Traversée du Neez

A la rentrée 2024, l'entreprise Chantier d'Aquitaine a réalisé un forage dirigé d'environ 90 m à 2,5 m sous le lit du Neez. Ce forage a été complété de travaux classiques de canalisation qui ont permis la mise en service, début 2025, de la sécurisation de l'alimentation de Gan et du sud du territoire du SMEP.



Figure 5 : Sortie de la canalisation posée en forage dirigé sous le Neez

Pose des comptages et des stabilisateurs de pression

Le SMEP de Jurançon a été retenu par l'Agence de l'Eau fin 2023 dans le cadre d'un appel à projets « Economie d'Eau » (cf. rapport 2023). Ce projet prévoit la pose de 15 comptages et 21 stabilisateurs de pression (réglés pour abaisser la pression). En 2024, ce sont 12 appareils de comptages et 7 appareils de gestion de pression qui ont été installés sur Bizanos, Gan, Idron et Jurançon.



Figure 6: Exemple d'ouvrage de stabilisation de pression et de comptage à Gan

Grâce aux efforts et aux moyens déployés depuis 2021 pour améliorer le rendement de réseau, les volumes produits pour le territoire du SMEP sont en nette baisse, ce qui permet de moins solliciter la nappe alluviale. **Ainsi, la production moyenne journalière a été de 13 640 m³ en 2024 (contre 14 196 m³ en 2023), ce qui est bien inférieur aux 28 600 m³ par jour autorisés** ou aux capacités de production disponibles qui pourraient être sollicitées en cas de besoin. De quoi envisager l'avenir sereinement, tout en permettant au SMEP de porter secours aux collectivités voisines qui pourraient rencontrer des difficultés d'approvisionnement.

En toute logique le rendement est de nouveau en hausse. Comme envisagé en début d'année, les actions de réduction des pertes ont permis d'atteindre l'objectif 2027 de rendement contractuel en fin d'année 2024.

4. La protection de la ressource en eau

Délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et suspension de la procédure de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE)

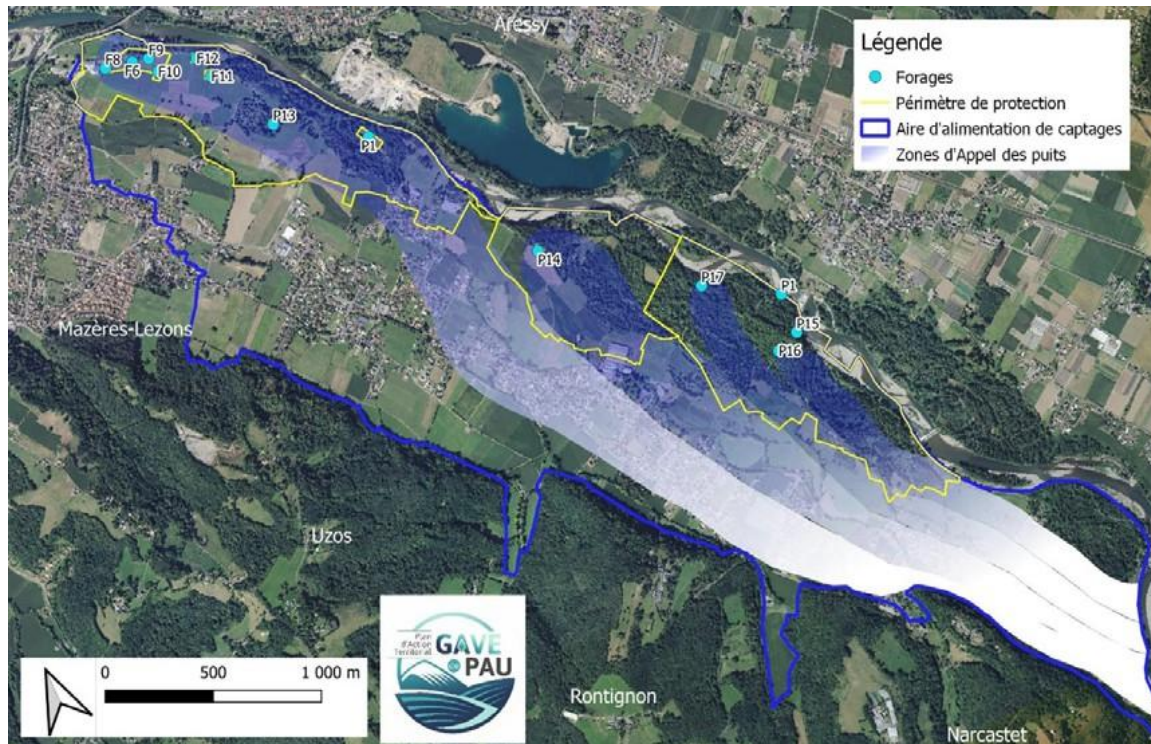


Figure 7: Aire d'Alimentation des Captages du SMEP et de la CA Pau-Béarn-Pyrénées.

L'étude hydrogéologique de délimitation de l'Aire d'Alimentation des Captages du SMEP, et du captage de la communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) situé à Uzoz, a été finalisée début 2023. Elle englobe la quasi-totalité de la plaine alluviale située entre Narcastet

et Mazères-Lezons, en rive gauche du gave de Pau. Le projet a été soumis pour avis aux communes concernés qui l'ont validé, et proposé aux services de l'Etat. Un arrêté de délimitation de ces AAC a été pris par le préfet le 15 novembre 2023, après avis des partenaires publics concernés tels que la Chambre d'Agriculture et du CoDERST2, et après consultation du public.

Prenant en compte :

- les avancées significatives sur les pratiques agricoles,
- la participation accrue des agriculteurs,

- les nombreuses conversions prairies et engagement en MAEC
- les très faibles détections de pesticides récentes dans l'eau,
- le partage de ces constats avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Il a été décidé en 2023 de ne pas engager la phase 2 de la procédure ZSCE. En effet, le plan d'actions porté dans le cadre du PAT GAVE DE PAU, la politique d'acquisition foncière du SMEP élargie à l'AAC maintenant délimitée et l'interdiction des pesticides sur les PPR semblent suffisants à ce stade pour assurer la préservation de la ressource en eau. En cas de dérive à l'avenir, il sera toujours possible de revenir sur cette décision et de réengager une concertation pour travailler à un plan d'actions complémentaire.

Le territoire du PAT Gave de Pau (2020-2025)

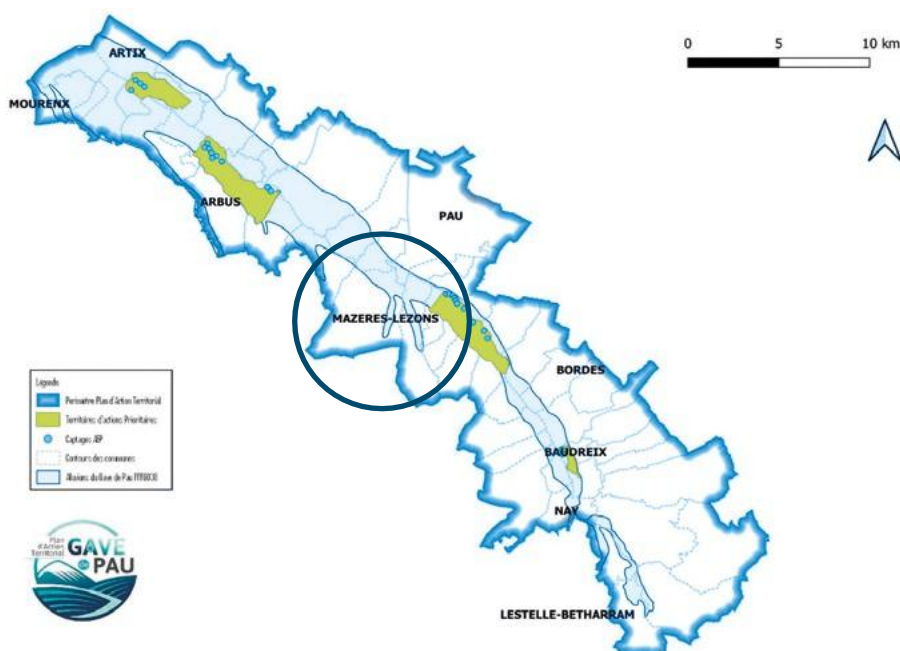


Figure 8 : carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires.

Le Plan d'Action Territorial ou PAT du gave de Pau, dont l'animation générale est assurée par le SMEP depuis 2020, a pour objectif principal **d'accompagner le monde agricole vers un arrêt de l'usage de produits phytosanitaires ou pesticides, sur les zones de la nappe alluviale du gave de Pau** utilisées pour l'eau potable.

Le PAT est porté par 5 collectivités productrices d'eau potable qui sont, de l'amont vers l'aval : le Syndicat mixte du Nord-Est de Pau, le SMEP de la région de Jurançon, la Communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, le Syndicat Mixte de gave et Baïse, et le Syndicat Mixte des trois Cantons.

Bilan des actions menées en 2024 au titre du Plan d'Action Territorial du gave de Pau

Sur le champ captant du SMEP, 13 agriculteurs sur 24 n'ont aucune parcelle en maïs ou autre culture susceptible d'être traitée par les produits phytosanitaires. Seuls 4 d'entre eux exploitent plus de 5 hectares (ha) de culture (essentiellement du maïs), comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des données agricoles du champ captant

Données	2022	2023	2024
Surface totale du champ captant (= agricole + forêt, zones urbanisées)	579 hectares		
Surface agricole utile (S.A.U.):	183,1 hectares		
Surface agricole « diagnostiquée » en ha	163,5 ha	183,1 ha	183,1 ha
Nombre d'agriculteurs (déclarant PAC) avec au moins 1 parcelle sur champ captant	27	27	24
Dont agriculteurs à titre principal	13	14	14
Dont agriculteurs n'ayant que de l'herbe sur le champ captant	13	16	16
Nombre d'agriculteurs accompagnés	26	27	23 (96%)
Nombre d'agriculteurs ≥ 55 ans (évalué sur le plus jeune associé)	12	12	12
Nombre d'agriculteurs exploitant plus de 5 ha de culture sur le champ captant	3	4	4
Nombre d'exploitations en polyculture-élevage	13	12	12
Nombre d'agriculteurs en Agriculture Biologique (AB)	2	2	2
Nombre d'Entreprises de Travaux Agricoles proposant du désherbage mécanique	2	3	3

Tableau 1: principales données agricoles du champ captant du SMEP de la région de Jurançon.

Rapport annuel

L'assolement des 183 Ha de surface agricole utile (SAU) du champ captant est concerné à 78 % par de la prairie (70 % en 2022) et à 84 % par des cultures sans phytosanitaire (79 % en 2023). Sur les périmètres de protection rapprochée du SMEP, 100% de la SAU est conduite en « zéro phyto ».

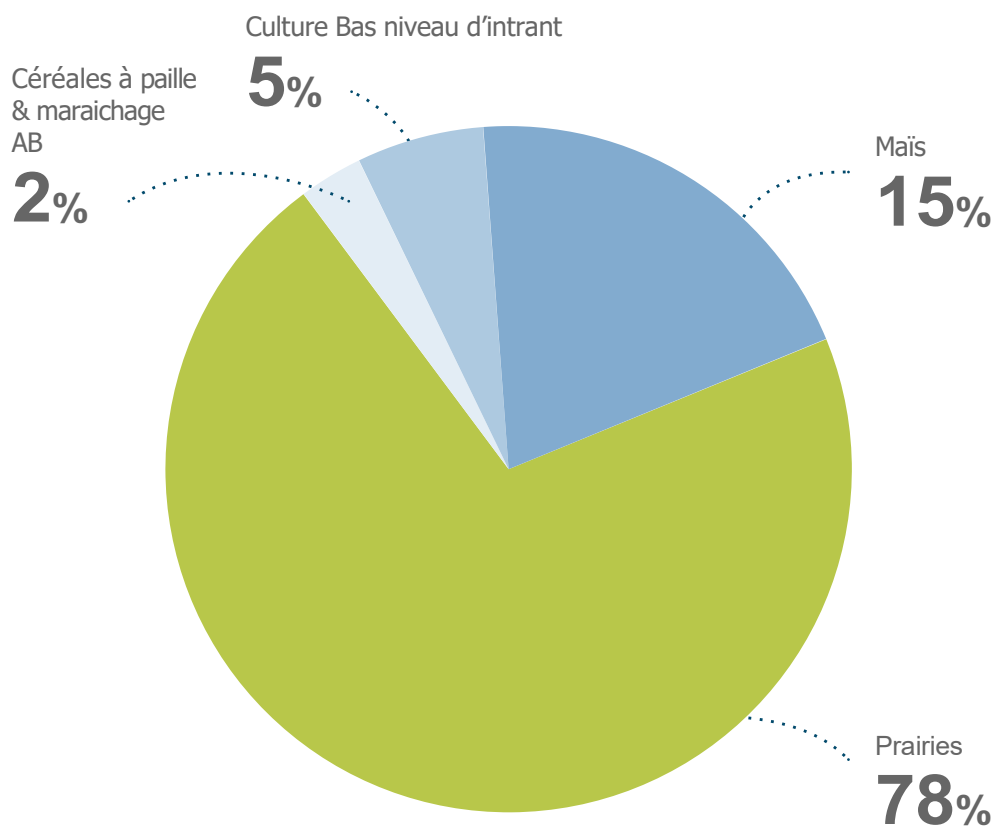


Figure 9 : Assollement 2024 du Champ captant du SMEP de la Région de Jurançon



15

**agriculteurs ont
été financés par la
MAEC en 2024**

(15 agriculteurs en 2023)



**ne pas utiliser de
pesticides**

sur les surfaces agricoles



**substituer du maïs
par de la prairie**

Au cours des campagnes PAC 2023 et 2024, 15 agriculteurs ont pu prolonger ou souscrire des aides MAEC (Mesure Agri-environnementales et Climatiques) visant un changement de pratiques pour réduire l'usage des pesticides. 3 d'entre eux ont souhaité souscrire une MAEC engageant l'ensemble de leur exploitation.

Les 12 autres ont engagé une ou plusieurs parcelles dans une MAEC dite localisée permettant d'aider le maintien ou une conversion en prairie.

Depuis 2021, des essais d'implantation de prairies à légumineuses sans phytosanitaire ont été menés sur 16 Ha auprès de 8 agriculteurs.

Des essais de désherbage mécanique ont été conduits sur plus de 13 Ha auprès de 9 agriculteurs, afin de ne plus recourir à l'usage d'herbicide.

Aux 2,6 Ha de Miscanthus implantés en 2021 sur le champ captant, s'ajoutent 4,1 Ha de Silphie implantés en 2022 pour un total de 6,7 Ha de cultures expérimentales permanentes en « zéro phyto », valorisées en biomasse-énergie ou en paillage pour les élevages. Un travail a été lancé en 2023 avec l'association Pyrénées Chanvre pour mener des essais en 2024.

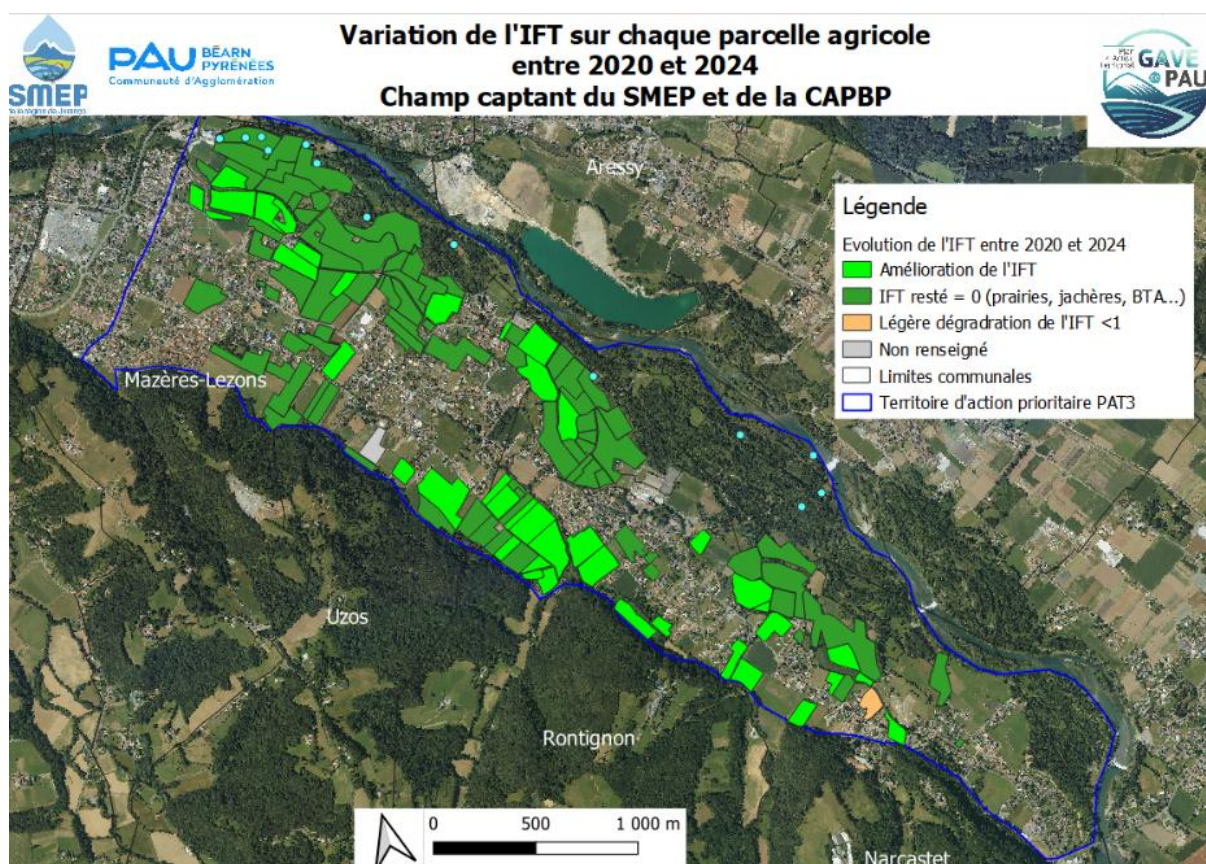


Figure 10 : Variation IFT à fin 2024 sur l'Aire d'Alimentation de Captages du SMEP de la Région de Jurançon

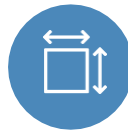
De nouvelles acquisitions foncières sur le champ captant du Syndicat

Le SMEP poursuit sa politique d'acquisition foncière autour de ses puits de production d'eau potable et dans l'Aire d'Alimentation de Captages.

En 2024, des démarches ont débuté avec 3 propriétaires pour acquérir un total de 7,48 Ha (7 parcelles).

Le SMEP est propriétaire de près de 88 hectares au 31/12/2024.

Deux nouvelles conventions de « prêt à usage » ont été formalisées auprès de deux agriculteurs à Rontignon : l'une pour du maraîchage mené en Agriculture Biologique et l'autre pour une parcelle de prairie là aussi conduite en AB. Ce type de convention permet de mettre gratuitement à disposition des parcelles agricoles, selon un cahier des charges strict qui interdit tout usage de produit phytosanitaire.



88 ha

surface totale dont le SMEP est propriétaire au 31 décembre 2024



7,52 ha

surface agricole acquise en 2024
(7,48 ha en 2023)



51 067 € HT

total des acquisitions foncières en 2024
(85 357 € en 2023)



+ 20,6 Ha
acquis entre 2020
et 2025 auprès de
11 propriétaires et
de la SAFER

15 agriculteurs
(éleveurs, maraîcher,
vendeurs foin)
+ 2 apiculteurs
valorisent des
terres du SMEP

266 814€
investis entre 2020
et 2025 (~1,29€/m²)



Pas d'opportunité
identifiée pour
acquérir en dehors
de l'AAC (échange)



Propriétés foncières du SMEP de la Région de Jurançon

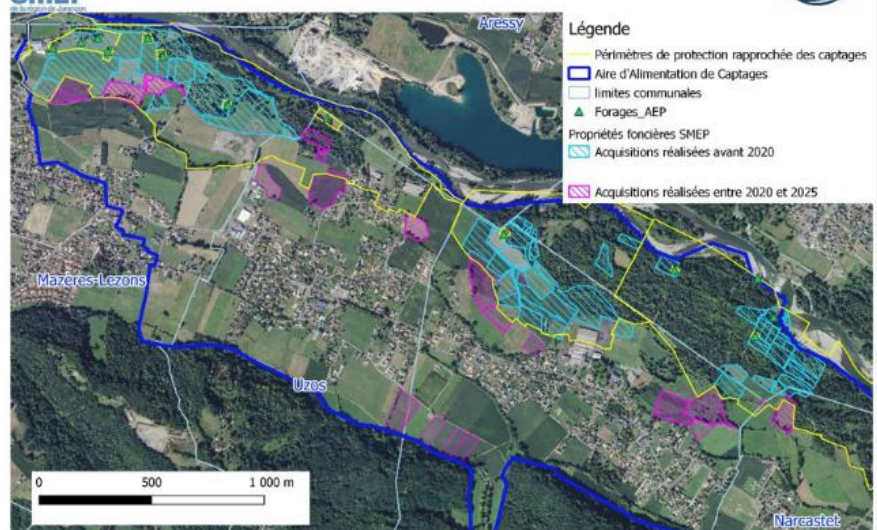


Figure 11 : localisation des parcelles acquises et celles en cours d'acquisition par le SMEP entre 2020 et fin 2024.

Chapitre II

Le patrimoine et **l'exploitation** du service

1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable
2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau
3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration
4. L'organisation du SMEP, les moyens et les interventions d'exploitation



Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le



ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE

**Le SMEP et son exploitant-
concessionnaire AGUR gèrent,
dans la complémentarité,
un patrimoine conséquent,
exclusivement dédié au
service public de l'eau
potable.**



1. Le champ captant, les ouvrages de production, de stockage, et de distribution d'eau potable

Le champ captant et les puits de production d'eau potable

POMPAGE	MISE EN SERVICE	DEBIT AUTORISÉ (M³/H)	DEBIT AUTORISÉ (M³/J)
MAZÈRES LEZONS P6	En secours	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P8	En service	80	1 600
MAZÈRES LEZONS P9	En service	60	1 200
MAZÈRES LEZONS P11	En service	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P12	En service	250	5 000
MAZÈRES LEZONS P13	En secours	130	2 600
MAZÈRES LEZONS P13 bis	En service		
RONTIGNON P14	En service	200	4 800
MEILLON P16	En service	200	4 800
MEILLON P17	En service	160	3 200
MAZÈRES LEZONS P18	En service	120	2 400
TOTAL		1 390 m³/h	28 600 m³/j

Tableau 2: puits de production d'eau potable du SMEP et débits autorisés associés.

Le champ captant du SMEP est composé de **11 puits de production ou captages d'eau potable**, dont 9 puits actifs et 2 en secours, pour une **capacité réglementaire de production maximale de 28 600 m³ par jour**.

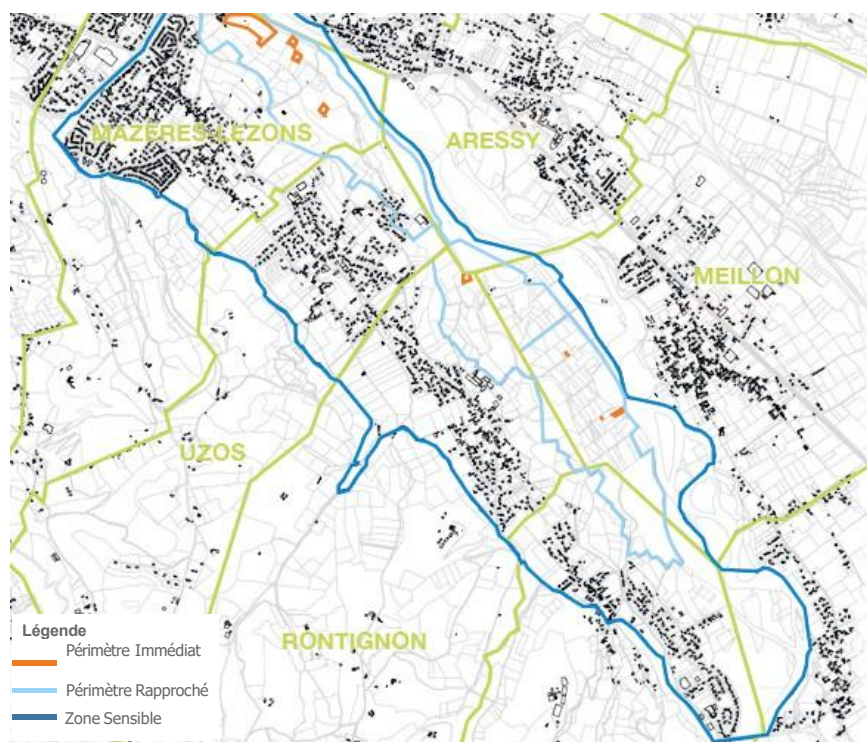


Figure 12: périmètres de protection et zone sensible du champ captant du SMEP.

L'ensemble des puits bénéficie de périmètres de protection immédiate et rapprochée, ainsi que d'une zone sensible, qui ont été révisés et renforcés par arrêté préfectoral en date du 25/10/2017.

L'eau produite, d'origine exclusivement souterraine, ne bénéficie d'aucun traitement du fait de son excellente qualité. Elle ne fait l'objet que d'une simple désinfection au chlore, en amont (préchloration) et en sortie (chloration finale) du champ captant. Cette désinfection est une obligation réglementaire. Elle permet de garantir une qualité bactériologique sanitaire irréprochable jusqu'aux robinets de tous les consommateurs.

L'indice réglementaire [P 108.3], d'avancement de la protection de la ressource en eau, est de 100%.

Les ouvrages de stockage d’eau potable

Le SMEP dispose de **34 ouvrages de stockage** d’eau potable sur 25 sites distincts, **pour une capacité cumulée de 17 635 m³**. La capacité totale de stockage correspond à un peu plus d’une journée de consommation d’eau en pointe.

Parmi ces 25 sites de stockage, 9 d’entre eux disposent d’un groupe de pompage destiné à surpresser l’eau du réseau ou à renvoyer l’eau vers des niveaux altimétriques plus élevés. 2 sont actuellement inutilisés (Berdoulou et la Tour de Morlaàs). Il existe par ailleurs 2 stations de surpression sans stockage associé.

NOM	VILLE	NATURE	CAPACITÉ (M³)
Laforgue	Assat	Semi-enterré	100
Reprise Laforgue	Assat	Bâche	100
Nid Béarnais	Jurançon	Semi-enterré	2 x 1 500
Clos Touzet	Jurançon	Semi-enterré	60
Carrérot	Gelos	Bâche	125
Mazères 6 000	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 3 000
Aguillon	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 400
Le Loulié	Mazères-Lezons	Semi-enterré	2 x 1 500
Narcastet	Narcastet	Semi-enterré	300
Taillefer	Uzos	Semi-enterré	100
Lèbe	Bosdarros	Semi-enterré	300
Pindats	Bosdarros	Bâche	300
Batgusère	Bosdarros	Semi-enterré	2 x 300
Lanot	Gan	Semi-enterré	250
Mirassou	Gan	Semi-enterré	200
Berdoulou	Gan	Semi-enterré	150
Bastarousse	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Miqueu	Gan	Semi-enterré	100
Riant	Gan	Semi-enterré	275 + 125
Sabalot	Gan	Semi-enterré	50
Alliou	Gan	Semi-enterré	100
Tour Morlaàs	Morlaàs	Réservoir sur tour	100
Morlaàs Bas service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 300
Morlaàs Haut service	Morlaàs	Semi-enterré	2 x 200
Berlanne	Morlaàs	Bâche	100
Total stockage			17 635 m³

Tableau 3: réservoirs et bâches de stockage d’eau potable du SMEP et volumes associés.

Le réseau de distribution d’eau potable

L’ensemble du réseau du SMEP est numérisé, et géré au travers d’un système d’information géographique (SIG). Le géoréférencement du réseau d’eau potable en classe A, qui correspond à la plus haute classe de précision, a été réalisé. L’objectif de géolocaliser 100 % du réseau en classe A à fin 2023 a pris un peu de retard. Il devrait être finaliser

Le réseau de distribution d’eau potable du SMEP présente un **linéaire cumulé**, hors branchements longs, **de 818,027 Km**. La répartition des matériaux est la suivante :

MATÉRIAUX	EN 2024
Fonte	335 764 ml
PVC	428 206 ml
PEHD	51 731 ml
Acier	2 073 ml
Indéterminés	253 ml
TOTAL	818 027 ml

Tableau 4: répartition des matériaux et linéaire total des réseaux du SMEP.

Il existe en outre **32 631 branchements**, dont 32 839 en service, sur le réseau de distribution. Il n'y aucun branchement en plomb sur le réseau public du SMEP. L'évolution du nombre de branchements est représenté dans le tableau ci-contre.

Le réseau du SMEP permet par ailleurs d'alimenter **1 225 poteaux ou bouches d'incendie** au 31/12/2024 (1 200 en 2023).

Le parc compteur est composé de 33 102 compteurs, dont 32 199 compteurs de diamètre 15 mm dédiés à l'alimentation d'un logement (+ 0,8%). Conformément aux engagements contractuels, l'exploitant AGUR procède au déploiement de la radiorelève, qui consiste à apposer une tête émettrice sur chaque compteur, et qui permettra de s'affranchir d'une lecture manuelle lors des passages semestriels des agents releveurs. La mise en place de la radiorelève s'est poursuivie en 2024 pour atteindre un peu plus de 90% de déploiement. En 2025, les abonnés restants seront relancés pour dépasser 95 %.

Depuis le 01/01/2021, l'âge limite des compteurs a été porté à 20 ans, au lieu de 15 ans précédemment. Il reste à ce jour 46 compteurs de plus de 20 ans sur le SMEP (- 26 %).

Le périmètre du SMEP compte **31 interconnexions ou points d'échanges d'eau avec les collectivités limitrophes**, dont 22 avec la seule ville de Pau. Les interconnexions permettent de se porter mutuellement secours en cas de problème majeur sur les ouvrages de distribution.

L'indice réglementaire [P 103.2], de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, est de **120 (sur 120)**.

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	33 051	34 080	34 358	34 679	32 631	-5,9%
Nombre total de branchements en service	31 380	32 417	32 585	32 839	30 938	0,8%
Nombre total de branchements non en service	1 671	1 663	1 773	1 840	1 693	3,6%

Tableau 5 : évolution du nombre de branchements sur le SMEP.



Figure 13 : pyramide des âges des compteurs au 31/12/2024

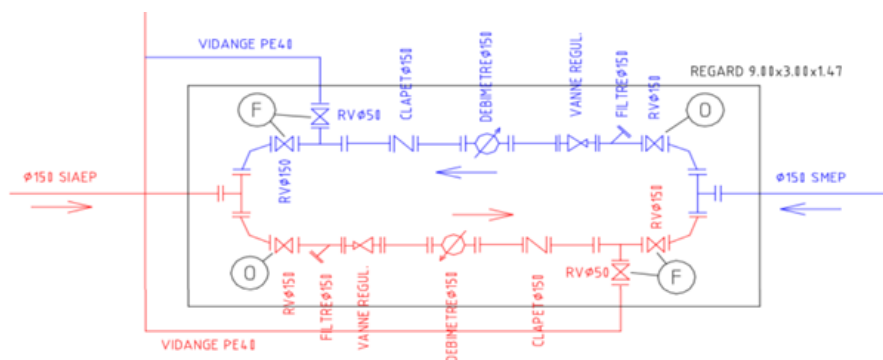


Figure 14 : schéma de l'interconnexion reliant le SMEP au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Lescar.

2. Les outils de suivi et de surveillance du réseau d'eau potable

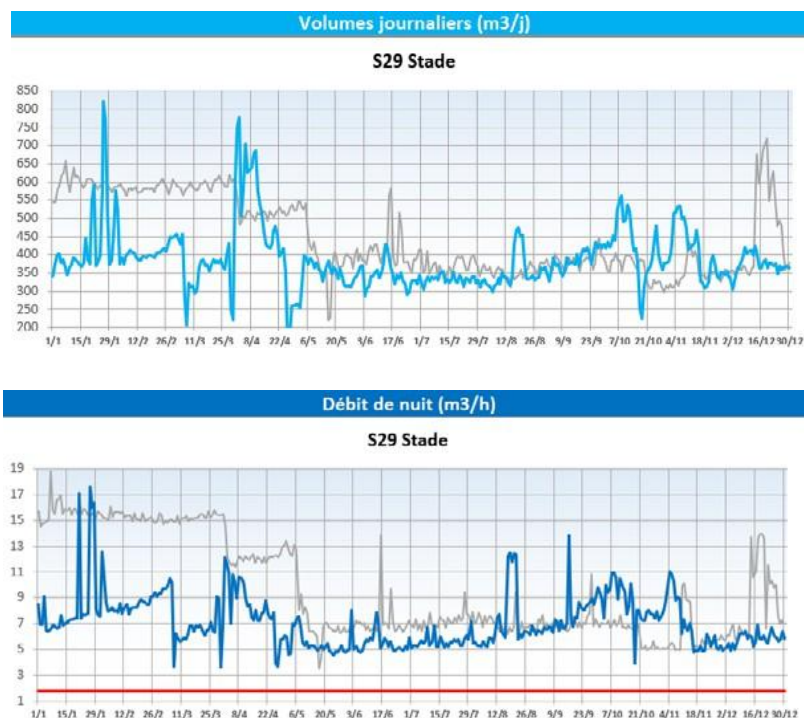


Figure 15 : exemple de suivi des débits journaliers et nocturnes sur un des 68 sous-secteurs du réseau.

À cette sectorisation s'ajoutent environ **200 prélocalisateurs acoustiques fixes**, et **20 prélocalisateurs mobiles**, qui ont pour fonction de localiser plus précisément les fuites. L'ensemble de ces outils permet aux agents d'exploitation d'être encore plus performants dans la réduction des pertes d'eau et dans l'amélioration du rendement du réseau.

L'exploitant AGUR dispose localement de 23 ETP (équivalents temps plein), dont 11 agents dédiés à la recherche, au suivi ou à la réparation des fuites sur le réseau d'eau potable du SMEP.



Figure 16 : prélocalisateur acoustique de fuite.

3. Les travaux de renouvellement, de création, de sécurisation et d'amélioration des ouvrages d'eau potable

Le cumul des travaux d'investissement de 2024 pris en charge par le SMEP représente 2,86 millions d'euros TTC (2,95 M€ TTC en 2023), ce qui représente une fourchette moyenne d'investissements.

Ces travaux n'ont pas fait l'objet de subvention de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2024. L'Appel à Projet concernant les équipements de réseaux validé en 2023 a fait l'objet d'un premier versement en 2023 et fera l'objet d'une demande pour 2025.

Les travaux affectés au renouvellement des réseaux d'eau potable ont représenté 2,41 M€ TTC (2,81 M€ TTC en 2023), soit environ 85 % de l'investissement annuel (95 % en 2023). Cette baisse s'explique par une part importante de l'investissement (près de 13 %) consacrée aux équipements de réseaux bénéficiant de la subvention de l'Agence de l'Eau évoquée ci-dessus. Cette situation va perdurer jusqu'en 2026, année de fin de pose de ces équipements.

Les principales opérations de renouvellement et de pose du réseau d'eau potable, effectuées par le SMEP en 2024, ont concerné les linéaires et les communes suivantes :

2,86 M€ TTC



montant des travaux
d'investissement
pris en charge par le SMEP en 2024

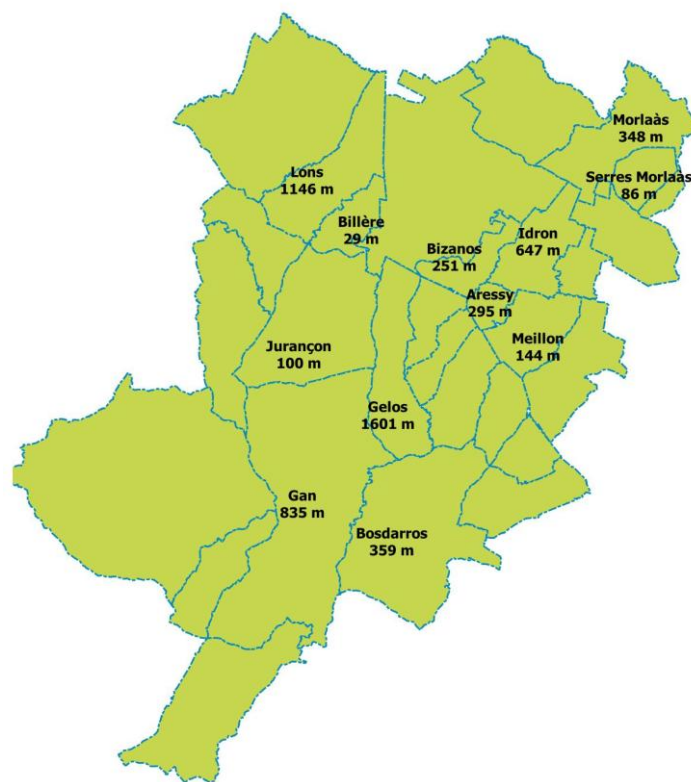


Figure 17 : localisation géographique des principaux travaux de renouvellement du SMEP en 2024.

L'année 2024 s'est soldée par un peu plus de 5,8 km de linéaire de réseaux renouvelés (5,5 km en 2023). Le linéaire de réseau est en légère augmentation en 2024 du fait, principalement, de la réalisation, en 2023, d'une opération majeure de renouvellement sur environ 1 km d'une conduite stratégique dénommée « Nid Béarnais » représentant un coût unitaire très élevé.

Le linéaire renouvelé (et supprimé), au cours des 5 dernières années, représente un cumul d'environ 32,6 km de réseaux sur 2020-2024 (contre 35,1 km sur 2019-2023).

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux renouvelés du syndicat sur les 5 dernières années (période 2020-2024) est de 0,8 % (0,85 % sur 2019-2023). Ce taux moyen est en diminution, en raison de la baisse des linéaires renouvelés à budget équivalent depuis 2020 (hors 2021). Néanmoins, ce taux moyen reste supérieur à la moyenne régionale ou nationale, qui se situe aux alentours de 0,6 %.

Année	2020	2021	2022	2023	2024
TOTAL annuel en m linéaires	6 251	8 604	6 345	5 547	5 841
Taux de renouvellement moyen	1,08%	1,09%	0,88%	0,85%	0,80%

Tableau 6 : suivi des linéaires de réseaux renouvelés par le SMEP et des taux moyens sur 5 ans de 2020 à 2024.



Figure 18 : aperçu de travaux effectués sur les réseaux en 2024.

Le cumul des travaux pris en charge par le concessionnaire AGUR, au titre de ses engagements contractuels, a représenté la somme de 179 504,24 € HT en 2024 (165 422,11 € HT en 2023). La répartition des travaux effectués figure dans le RAD annexé au présent document. Le renouvellement des compteurs est comptabilisé dans les investissements contractuels depuis 2022.

Travaux de renouvellement du Concessionnaire AGUR	2021	2022	2023	2024
Équipements électromécaniques (Champs captant, stations et réservoir)	70 342€	52 667€	76 195€	91 135€
Accessoires réseaux de distribution	12 799€	50 648€	27 576€	30 482€
Branchements (nombre)	81 600€	93 042€	61 652€	52 162€
Compteurs et radio-relève	124 442€	-	-	-
TOTAL RENOUVELLEMENT (en HT)	289 184€	196 357€	165 422€	173 779€

Tableau 7 : Détails des travaux de renouvellement

174 K€ HT

montant des travaux pris en charge par AGUR en 2024 (contre 165 K€ HT en 2023)

Citons, parmi les principales opérations d'investissements pris en charge en 2024 par le concessionnaire AGUR :

- La mise en place de 2 inverseurs de source pour pouvoir utiliser les deux groupes électrogènes acquis en 2023
- Le remplacement ou la mise en place de 6 télégestions
- La mise en place sur 4 sites de capteurs anti-intrusion
- Le remplacement de 5 débitmètres
- La pose de 8 régulateurs de pression

Les travaux de création de branchements et de pose de nouveaux compteurs, facturés aux usagers du service public d'eau potable, ont généré en outre un montant cumulé de 275 863 € HT pour 115 nouveaux branchements, 33 nouveaux compteurs posés et 41 interventions diverses en 2024 (234 132 € HT pour 104 branchements et 77 compteurs en 2023).

Le total des investissements réalisés en 2024, sur le domaine public et les infrastructures d'eau potable du SMEP, s'élève à 3 395 827 € TTC (contre 3 429 026 € TTC en 2023).

**3,4 M€ TTC**

total des investissements réalisés en 2024

**276 K€ TTC**

de travaux pour 115 nouveaux branchements et 33 nouveaux compteurs posés en 2024



Figure 19 : renouvellement et optimisation dans la station de reprise de Lanot

4. L'organisation du SMEP, les moyens et interventions d'exploitation d'AGUR

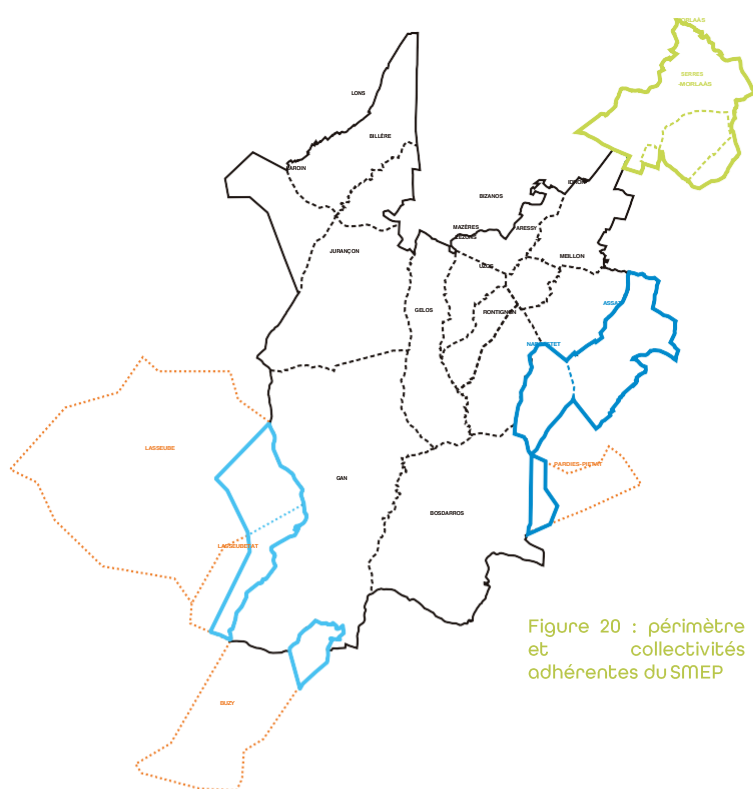


Figure 20 : périmètre et collectivités adhérentes du SMEP

Le SMEP est doté d'un Comité Syndical composé de 39 délégués titulaires et autant de suppléants issus des intercommunalités et communes suivantes :

- Communauté d'Agglomération (CA) de Pau Béarn Pyrénées² (périmètre noir) : 27 délégués ;
- Communauté de Communes (CdC) du Pays de Nay³ (périmètre bleu foncé) : 5 délégués ;
- Les communes de Morlaàs et de Serres-Morlaàs (périmètre vert) : 4 délégués ;
- Les communes de Buzy, Lasseube et Lasseubetat (périmètre orange) : 3 délégués.

Le Comité Syndical s'est réuni 3 fois en 2023, pour 46 délibérations et 3 décisions prises en séance. Le SMEP dispose d'un Bureau, composé du Président, de 6 vice-présidents et de 3 délégués :

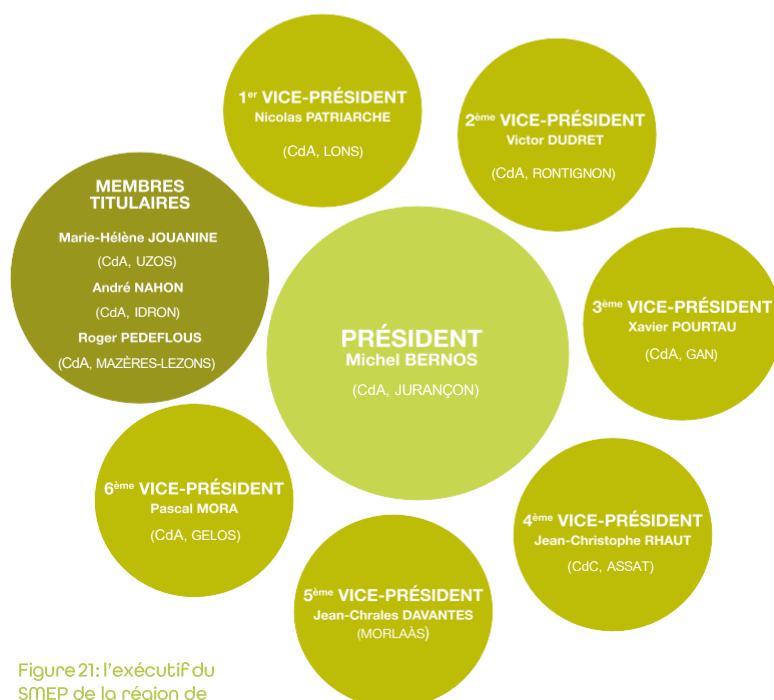


Figure 21: l'exécutif du SMEP de la région de Jurançon élu en 2020

² La CA Pau Béarn Pyrénées s'est substituée, depuis le 01/01/2020, aux 14 communes initialement adhérentes suivantes : Aressy, Billère, Bizanos, Bosdarros, Gan, Gelos, Idron, Jurançon, Laroin, Lons, Mazères-Lezons, Meillon, Rontignon et Uzès.

³ La CdC du Pays de Nay s'est substituée, depuis le 01/01/2019, aux 3 communes initialement adhérentes suivantes : Assat, Narcastet et Pardiès-Piétat.

Outre les 4 commissions réglementaires⁴, le SMEP fonctionne au travers de 6 commissions thématiques, présidées par chaque vice-président dans l'ordre de leur désignation, et qui sont :

- La commission « Administration Générale et suivi de la Concession de Service Public » ;
- La commission « Finances » ;
- La commission « Travaux » ;
- La commission « Ressource en eau, Plan d'Action Territorial et Zone Soumise à Contraintes Environnementales » ;
- La commission « Patrimoine » ;
- La commission « Relations avec les collectivités, les coopérations internationales et la gestion foncière ».

L'équipe du SMEP est composée de 4 agents avec l'organigramme suivant :

Composition de l'équipe du SMEP

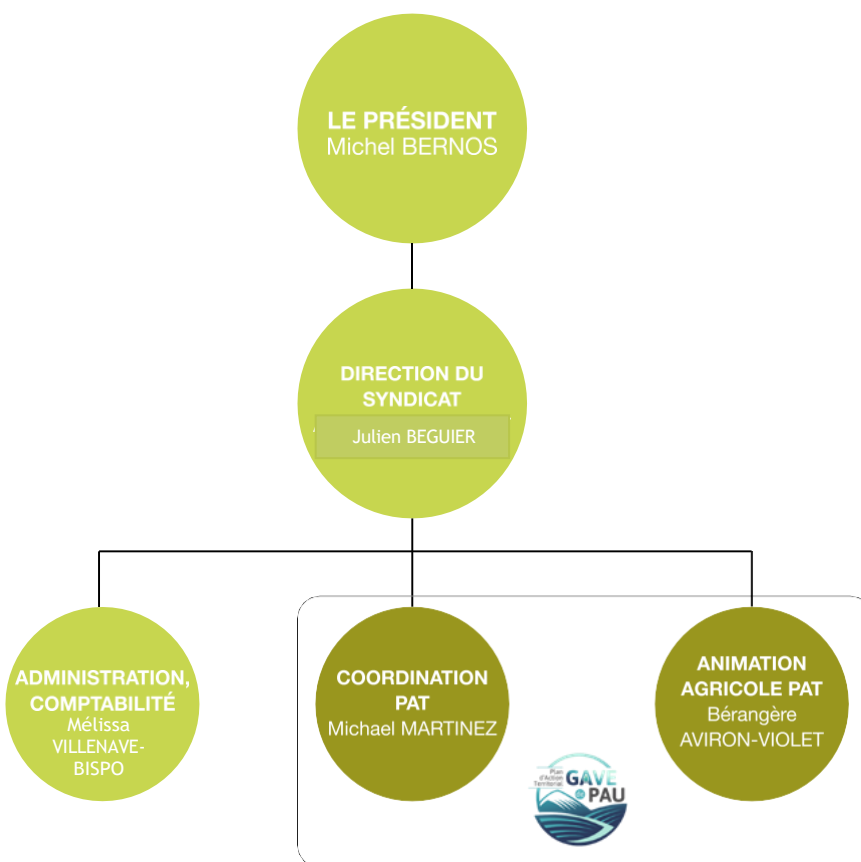


Figure 22 : organigramme 2024 du SMEP.

L'exploitant AGUR dispose d'une agence locale, basée à la ZAC du Vert Galant à Jurançon, ouverte au public du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h. Le numéro de téléphone 09 69 39 40 00 permet de joindre le service de 8h à 18h.

Au-delà des heures d'ouverture, ce même numéro permet de joindre l'agent d'astreinte du service. Le site internet www.agur.fr permet également à tous les abonnés d'accéder à un panel de services (paiement des factures, historique de consommations, suivi des demandes...).

L'effectif permanent du service d'exploitation d'AGUR est composé de 23 agents, dont le responsable de centre, auxquels s'ajoutent une équipe de 5 équivalents temps plein (ETP) pour la relève des compteurs et le déploiement de la radio-relève.

AGUR met également à la disposition de son agence locale, un responsable de zone, et ses services supports d'expertises techniques ou hydrauliques, de gestion des abonnés, de facturation, recouvrement, ou de gestion des ressources humaines. **Ainsi, 30 ETP sont dédiés en permanence à l'exploitation du service public d'eau potable du SMEP, en plus des services « supports » d'AGUR, et des agents du SMEP.**

⁴ Commission Administration Générale et Suivi de la Concession de Service public, Commission d'Appel d'Offre, commission de Concession de Service Public, Commission de Contrôle Financier de la Concession de service Public, et Commission Consultative des Services Publics Locaux.



- **L'inspection préventive de 620 km de réseaux d'eau potable, soit 75 % du linéaire total (comme en 2022) ;**
- **La recherche quotidienne et la réparation de 190 fuites (248 fuites en 2023) ;**
- **Le nettoyage et la désinfection annuelle de 33 réservoirs et bâches actifs ;**
- **Le suivi de 158 appareils de régulation de pression ;**

- La maintenance préventive sur différents compteurs de sectorisation ;
- **Le géoréférencement de 390 km** de réseau en « **classe A⁵** » ;
- **Le contrôle** de conformité **de 1 225 poteaux ou bouches d'incendie⁶** ;
- **Le renouvellement de 1 220 compteurs, et** l'équipement d'environ **4 000 compteurs** en radio-relève.

Tableau 8 : Fuites réparées par l'exploitant et évolution depuis 2022

⁵ Il s'agit de la classe de précision la plus précise en matière de cartographie des réseaux.

⁶ Au travers d'un marché de prestations de service spécifique, géré par le SMEP pour le compte des communes concernées.

Chapitre III

Le bilan quantitatif et **sanitaire** du service

1. Les volumes de production-distribution, et le rendement du réseau
2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée
3. La consommation énergétique et d'autres consommables



Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE



**Les
volumes produits ou
prélevés sur la
ressource sont en
baisse, et
la qualité de l'eau
potable distribuée
est conforme à 99%
sur
l'année 2024.**



1. Les volumes de production, de distribution, et le rendement du réseau

La nette amélioration des indicateurs hydraulique depuis 2021 se poursuit en 2024, avec un rendement réglementaire qui atteint 81,0 % (80,1 % en 2023). Le tableau ci-dessous reprend les principales données hydrauliques contractuelles relatives à 2024, en intégrant les 4 années antérieures :

Suivi des indicateurs hydrauliques

Variable	SMEP de la région de Jurançon	2020	2021	2022	2023	2024
V0	Volume prélevé	6 267 438	6 045 239	5 551 251	5 220 634	5 019 777
V0e	Eaux brutes exportées					
V0i	Eaux brutes importées					
V0s	Besoins station	103 168	423 567**	37 056	39 021	41 197
V0p	Pertes d'adduction					
V1	Volume produit	6 164 270	5 854 560	5 514 195	5 181 613	4 978 580
V2	Importations	64 246	56 130	64 658	46 004	45 624
V3	Exportations	11 237	27 782	57 155	95 931	8 479
V4	Volumes mis en distribution	6 217 279	5 882 908	5 521 698	5 131 686	5 015 725
V5	Pertes	1 693 256	1 512 921	1 285 338	1 038 750	952 373
V6	Volumes consommés autorisés	4 524 023	4 369 986	4 236 360	4 092 937	4 063 352
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 063 023	4 178 121	4 132 616	4 004 522	3 983 345
	<i>Volumes comptabilisés sur la période de relèvement</i>	4 063 023	3 983 524	3 648 174	3 823 701	3 918 044
V8	Consommations sans comptage estimée	436 000	183 549	82 291	65 360	65 394
	<i>Fuite Nid Béarnais</i>	281 000	129 600	17 033***	0	0
	<i>Prise d'eau sur PI Induspal</i>	106 000	43 800	52 560	52 560	52 560
	<i>Autres SUEZ</i>	49 000	0	0	0	0
	<i>Nbre PI/BI fin d'année</i>	NC	1194	1188	1200	1204
	<i>Total volume PI (8,5 m³/an/unité)</i>	NC	10 149	10 098	10 200	10 234
	<i>Fontaines et espaces verts sans compteurs</i>	NC	0	0	0	0
	<i>Nombre hydro</i>	NC	0	1300	1300	1300
	<i>Total volume Hydro (2 m³/rot/camion)</i>	NC	0	2 600	2 600	2 600
V9	Volume de service	25 000	8 316	21 454	23 055	14 613
	<i>Nombre analyse chlore</i>	NC	1	1	5	5
	<i>Total volume analyse chlore (700 m³/an/u)</i>	NC	700	700	3 500	3 500
	<i>Total volume pertes pour nettoyage réservoirs</i>	NC	4 296	13 301	13 301	5 275
	<i>Purges réseau</i>	NC	2 600	2 690	2 300	2 650
	<i>Surpresseur</i>	NC	540	2160	2160	2160
	<i>Désinfection conduites suite travaux</i>	NC	180	2 603	1 794	1 028
L	Longueur réseau (km)	826	829.67	828.24	826.75	818.027
	IP 104.3 Rendement réseau = (V3+ V6) / (V1+V2) en %	72.8%	74.4%	77.0%	80.13%	81.04%
	Objectif rendement Grenelle II = 65 + 0,2 x ILC	68.0 %	67.9 %	67.8 %	67.8 %	67.7%
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 – V3) en %	65.4%	71.0%	74.84%	78.0%	79.42%
	IP 105.3 ILVNC= (V5+V9+V8)/L/365 (en m³/km/j)	7.14	5.63	4.59	3.74	3.46
	IP 106.3 ILP= V5/L/365 (en m³/km/j)	5.61	5.00	4.25	3.44	3.19
	ILC= (V3+V6)/L/365 (en m³/km/j)	15.0	14.5	14.2	13.9	13.6

Tableau 9 : suivi contractuel des indicateurs hydrauliques.

Le rendement de réseau augmente encore de +0,9 % et dépasse légèrement 81 % en 2024. L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés ou ILVNC s'améliore également en 2024, pour atteindre 3,46 m³/jour/km (-0,28 m³/jour/km par rapport à 2023). Pour rappel, les performances hydrauliques du réseau à atteindre pour 2024 était de 76,9 % en objectif de rendement et 4,5 m³/jour/Km d'ILVNC . Avec un Indice Linéaire de Pertes ou ILP de 3,19 m³/jour/Km, le niveau de perte du réseau du SMEP en 2024 est considérée comme modéré⁷.

	2022	2023	2024	Évolution N/N-1
Volume journalier moyen (m³/jour)	15 141	14 196	13 640	-4 %
Volume journalier maximum (date)	18 340 (22/09/2022)	19 520 (25/01/2023)	17 060 (2/04/2024)	-13 %
Volume journalier minimum (date)	12 360 (20/06/2022)	11 640 (13/08/2023)	11 360 (1/04/2024)	-2 %

Tableau 10 : évolution des volumes journaliers produits.

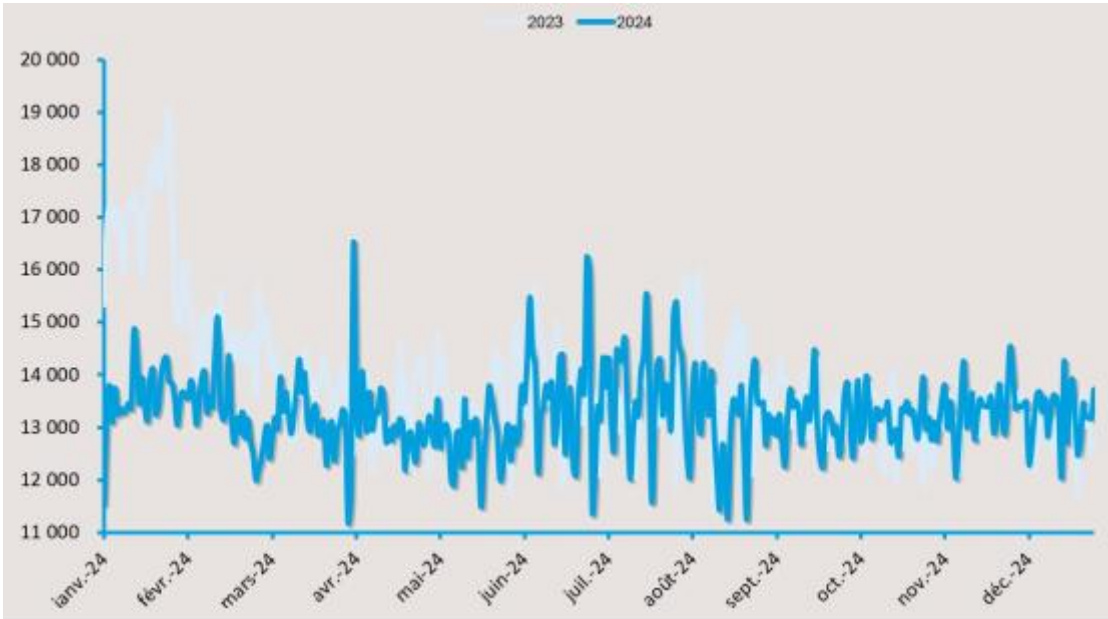


Figure 24 : baisse de -4% des volumes journaliers moyens produits entre 2023 et 2024.

⁷ Le réseau du SMEP, avec ses 40 abonnés par km, est jugé « intermédiaire », traduisant un mélange de zones urbaines et de zones rurales.

2. La qualité de l'eau brute et de l'eau produite ou distribuée

Pour rappel, l'eau produite par le SMEP de la région de Jurançon est à 100 % d'origine souterraine, et ne nécessite aucun traitement avant d'être distribuée aux 70 000 consommateurs. Aucun réactif n'est donc utilisé pour la potabilisation de l'eau. L'eau subit une simple désinfection au chlore avant distribution, comme l'exige la réglementation sanitaire.

L'eau potable distribuée par le SMEP fait l'objet d'une surveillance en continue de sa qualité, et d'un contrôle sanitaire particulièrement strict. **L'eau potable est un produit alimentaire vital, dont la conformité sanitaire doit être assurée 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24**, quel que soit le lieu de distribution. Pour le SMEP, cette surveillance et ce contrôle se traduisent par :

- Plus de **15 000 résultats analytiques par an** ;
- **630 analyses d'eau** effectuées sur les puits (eau brute) et sur le réseau d'eau potable chaque année, 1 à 2 fois par jour en moyenne ;
- **Plus de 450 pesticides et autres molécules pharmaceutiques ou industrielles recherchées** sur l'eau brute, chaque mois, via le réseau de suivi de la qualité de la ressource en eau souterraine du Plan d'Actions Territorial du gavede Pau.

Une seule non-conformité a été décelée dans l'eau potable distribuée du SMEP en 2024 (la première depuis 2020). L'analyse contradictoire effectuée dès s'est révélée conforme et l'hypothèse la plus probable est une erreur humaine de la part du préleveur.

Seuls des dépassements de référence de qualité ont pu être observés, sur le plan bactériologique (1), physico-chimique (2) et sur la température de l'eau. Les références de qualité sont des indicateurs de fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau potable.

La synthèse du contrôle ARS de la qualité de l'eau sur 2024 figure en annexe I.

S'agissant des pollutions diffuses d'origine agricole, **la teneur moyenne en nitrates mesurée en 2024 dans l'eau distribuée a fortement diminuée, et s'élève à 5,33 mg/L en moyenne** (4,8 mg/L en moyenne en 2023). Il s'agit d'un niveau bas historique pour le SMEP. **Cette valeur témoigne d'une bonne maîtrise des pratiques agricoles par le SMEP autour de ses puits de captage d'eau.**

	Nb total de résultats d'analyses	Nb résultats d'analyses conformes aux limites de qualité
Microbiologique	115	114
Physico-chimique	115	115

Tableau T1 : 99,1% de l'eau distribuée par le SMEP est conforme aux normes sanitaires.

Aucun pesticide d'origine agricole n'a été détecté lors des contrôles sanitaires de l'ARS en 2024.

Le rapport annuel de l'ARS figure en annexe. Il est également téléchargeable sur

le site du SMEP : www.smep-jurancon.fr

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SMEP :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable

Paramètres	Unités	Normes	2020	2021	2022	2023	2024	Commentaires
Chlore total	mg/L	-	0,17	0,16	0,16	0,22	0,23	0,1mg/L min. à respecter.
Température de l'eau	°C	25°C	16,13	16,10	16,81	16,32	15,86	Ponctuellement supérieure à 25°C.
pH	-	>=6,5 et <=9	7,58	7,57	7,71	7,6	7,5	Eau proche de la neutralité.
Dureté (TH)	°F	-	18,7	18,3	18,45	20	18,5	Eau douce, peu calcaire.
Conductivité à 25°C	µs/cm	>=200 et <=1000	364	351	350	374	379	Minéralisation équilibrée.
Calcium	mg/L	-	70,88	64,9	67,8	74,95	63,93	Minéralisation naturelle. Teneur habituelle.
Chlorures	mg/L	250	4,19	4,41	3,97	4,55	3,70	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Sodium	mg/L	200	3,19	3,47	2,9	3,06	2,59	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Sulfates	mg/L	250	10,57	10,73	10,64	11,63	11,23	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Magnésium	mg/L	-	4	3,74	3,76	4,01	3,82	Minéralisation naturelle. Peu chargée
Fer total	mg/L	200	0	1,86	0	0	5,11	Concentration très faible.
Turbidité	NFU	≥10	0,05	0,05	0,07	0,07	0,06	Très faible valeur.
Nitrates	mg/L	50	5,22	5,33	4,80	5,99	5,33	Concentration très faible.
Carbone Organique Total (COT)	mg/L	2	0,29	0,22	0,44	0,34	0,43	Concentration faible.
Aluminium total	µg/L	200	6,41	6,09	4,47	0	0	Concentration nulle.
Arsenic	µg/L	10	0,85	0,85	0,72	0,6	1,19	Origine naturelle liée au gawe, très faible teneur.
Chrome total	µg/L	50	0,31	0,33	0,00	0,46	0,58	Concentration très faible à nulle.
Fluorures	µg/L	1,5	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04	Origine naturelle, très peu de fluor.
Plomb	µg/L	10	0,55	0,13	0,13	0,29	0,34	Concentration très faible à nulle ¹¹ .
Trihalométhanes (4 substances) ¹²	µg/L	100	2,53	2,31	1,07	0,97	1,77	Concentration très faible.
Pesticides totaux	µg/L	0,5	0,05	0,03	0,09 ¹³	0,05	0,00	Aucune substance recherchée mesurée.
Dont triazines (max.)	µg/L	0,1	0,01	0	0	0,00	0,00	Molécules herbicides du maïs interdites depuis 2003
Dont ESA Métolachlore (max.)	µg/L	0,1	0,05	0,03	0	0,05	0,00	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 12 : paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable distribuée par le SMEP de la région entre 2020 et 2024

⁸ Teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

⁹ Il s'agit d'une référence de qualité pour la température de l'eau (et non d'une limite de qualité).

¹⁰ Permet de vérifier la transparence de l'eau. C'est une norme s'appliquant au robinet du consommateur.

¹¹ Lié à la partie privative.

¹² Les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

¹³ Essentiellement liée à la détection ponctuelle de Cyperméthrine (usage d'une bombe insecticide lors d'un prélèvement d'eau dans un puits). Jurançon, entre 2018 et 2022.

3. La consommation énergétique et d'autres consommables

Le pompage d'eau de la nappe alluviale, issu des 9 puits actifs du champ captant du SMEP, représente 73,7 % de la consommation globale d'électricité du service public d'eau potable du SMEP. Environ 25,7 % de l'énergie facturée concernent les stations de reprise ou de surpression disséminées sur les secteurs sud et Est du territoire du SMEP.

À l'instar de la baisse des volumes produits ou prélevés, le service public d'eau potable du SMEP a connu **une baisse de la consommation d'énergie électrique de -8 % en 2024.**

Il n'y a pas de réactifs ou d'autres « produits » utilisés dans l'eau souterraine prélevée et distribuée par le SMEP, qui ne subit qu'une simple désinfection au chlore gazeux. La quantité de chlore gazeux utilisée est de 1 519 kg en 2024. Cette quantité est en baisse de 6 % par rapport à 2023 en lien avec la baisse des volumes produits.

ÉNERGIE RELEVÉE FACTURÉE :	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Énergie facturée globale (kWh)	3 852 197	3 496 109	3 174 613	2 935 727	-8 %
Énergie facturée champ captant (kWh)	2 862 332	2 598 596	2 396 053	2 162 804	-10 %
Volume produit refoulé V1 (m3)	5 854 560	5 468 673	5 181 613	4 978 580	-5 %
Ratio de consommation spécifique au champ captant (KWh/m ³)	0,49	0,48	0,46	0,43	-4 %

Tableau 13: ratios de consommation énergétique du service public d'eau potable du SMEP.

Chapitre IV

La gestion des **usagers** du service

1. L'évolution des branchements et des abonnements
2. L'évolution des volumes consommés ou facturés
3. Le suivi des réclamations des abonnés

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE



**La dynamique
d'augmentation du nombre
d'abonnés se poursuit en
2024.**

1. L'évolution des branchements et des abonnements

Le nombre de branchements en service a progressé de 263 sur l'année (+ 0,8 % par rapport à 2023), pour atteindre 33 102 à fin 2024. Un travail de recensement précis a permis de réduire considérablement le nombre de branchement plus en service ce qui conduit à une réduction du nombre total de branchement de -0,6 %.

DONNÉES SUR LES RACCORDÉS :	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution N/N-1
Nombre total de branchements (en service ou non)	33 051	34 080	34 358	34 679	34 480	-0,6 %
Nombre total de branchements en service	31 380	32 419	32 585	32 839	33 102	0,8 %
Nombre total de branchements non en service	1 671	1 663	1 773	1 840	1 378	-25 %

Tableau 14: évolution des branchements ou raccordements au réseau SMEP.

Les abonnés « domestiques » représentent 95 % du total des abonnés actifs. Il existe par ailleurs 8 « gros consommateurs » dont la consommation est supérieure à 6 000 m³/an et 22 dont la consommation est supérieure à 6 000 m³/an.

2. L'évolution des volumes consommés ou facturés

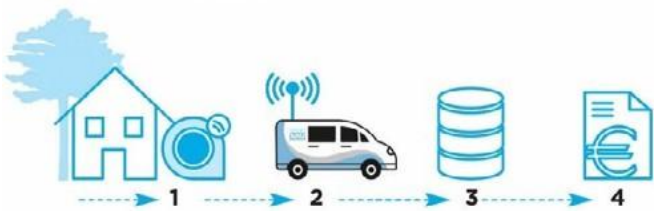
L'exploitant AGUR du service public de l'eau potable du SMEP procède à 2 relèves de compteurs par an, qui ont lieu en décembre-janvier et en avril-mai. La facturation s'effectue également 2 fois par an, en janvier et juillet de l'année. Les abonnés mensualisés reçoivent leur facture en janvier, et le paiement s'effectue en 10 mensualités, de mars à décembre.

La radio-relève, qui permet de consulter à distance et ponctuellement l'index des compteurs d'eau potable, est en cours de déploiement depuis septembre 2021. Fin 2024, 91 % du territoire du SMEP était équipé. La campagne de relance auprès des abonnés se déroulera en 2025 avec un objectif de déploiement supérieur à 95 %.

2

relèves de compteurs par an
en janvier et juillet de l'année

Fonctionnement de la radio-relève



- 1 - Un agent AGUR installe un module radio sur votre compteur d'eau.
- 2 - Le module radio transmet votre index uniquement lorsqu'il est sollicité lors du passage de l'agent AGUR*.
- 3 - Les données sont communiquées au système d'information sécurisé, pour les besoins du service.
- 4 - Ces informations sont ensuite utilisées pour établir votre facturation.

* Actuellement deux passages par an.

Figure 25: schéma explicatif du fonctionnement de la radio-relève (en cours de déploiement)

Les volumes facturés sont en légère augmentation de 1% en 2024 du fait du recalage à une période de facturation supérieure à 2023. Le nombre de dossiers de dégrèvements traités passe de 330 en 2023 à environ 250 en 2024. L'année 2023 a permis de rattraper le retard pris sur 2022 ce explique le nombre important de dossiers traités.

Fin 2024, 14 224 abonnés soit 53 % des abonnés bénéficient d'un paiement fractionné (- 26 % par rapport à 2023). Le taux d'impayés sur les factures de l'année précédente est de 2,53 %, ce qui reste important malgré une forte baisse de 21 %. Le nombre de 2^{ème} relance¹⁴ est en baisse en 2024 après une forte hausse en 2023 pour atteindre 4 393.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution N/N-1
Volume total facturé auprès des usagers d'eau potable (m³)	4 244 111	3 983 524	4 152 497	3 823 701	3 918 044	1 %
Dont volume facturé auprès des usagers domestiques (m³)	4 028 466	3 733 620	3 121 362	2 772 142	2 937 890	33 %
Dont volume facturé auprès des usagers communaux (m³)	140 616	116 470	163 591	138 623	176 824	27 %
Dont volume facturé auprès des usagers industriels (m³)	-	-	316 109	247 209	270 868	8 %
Dont volume facturé auprès des usagers agricoles (m³)	-	-	10 055	7 642	9 769	28 %
Dont volume facturé auprès des usagers gros consommateurs sur 365 jours (m³)	-	-	504 323	658 058	522 693	-21 %
Volume consommé non facturé (dégrèvement, cas particulier) (m³)	75 029	133 434	37 057	147 908	113 891	-23 %

Tableau 15 : évolution des volumes facturés et dégrevés

3. Le suivi des réclamations des abonnés

ÉTAT DES RÉCLAMATIONS :	2022	2023	2024
Qualité sanitaire	0	0	0
Qualité organoleptique (goût, aspect de l'eau)	45	1	0
Problème de desserte de l'eau	47	49	0
Services relations commerciales	274	25	40
Travaux de réparations sur réseau	519	1	1
Total	885	76	41

Tableau 16 : état et évolution des réclamations des abonnés du SMEP.

Les réclamations des abonnés, au nombre de 41, sont en nette baisse en 2024. Les principales réclamations concernent les problèmes de desserte ou la relation clientèle.



41

réclamations d'abonnés
(76 en 2023)

¹⁴ Adressées par courrier, suite à une 1ère relance adressée via 7 684 courriers.

Chapitre V

Le **prix de l'eau** potable et les moyens financiers du service

1. Le prix de l'eau potable et son évolution
2. Les données financières de la collectivité
3. Les données financières du service concédé
4. La coopération décentralisée

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE

S²LO

**Le SMEP
veille à
proposer le
prix le plus juste,
et le plus en
adéquation avec
les enjeux du
service public
d'eau potable.**

1. Le prix de l'eau potable et son évolution

Au 1^{er} janvier 2025, le coût du mètre cube (1 000 litres) d'eau potable consommés, est de 2,01 € toutes taxes comprises. Le prix de l'eau potable du SMEP est un des moins élevés de la région. La dimension du Syndicat, son historique, ainsi que le souci permanent d'une gestion technico-financière rigoureuse et efficiente, expliquent en grande partie cette performance tarifaire.

Le prix de l'eau potable comprend :

- la « part du délégataire » ou de l'exploitant AGUR, pour un peu moins de 33 % ;
- la « part de la collectivité » ou du SMEP, dénommée également « surtaxe », pour environ 39 % ; dénommée également « surtaxe » ;
- les redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour un peu plus de 23 % ;
- la TVA, pour 5,2 %.

Il convient de noter qu'une progressivité tarifaire a été instaurée depuis 2010, auprès de l'ensemble des usagers « domestiques », sur la part « consommation » du délégataire, avec les 60 premiers mètres-cubes facturés à -46 % par rapport aux mètres-cubes suivants. De plus et à ce jour, le SMEP n'applique aucune part fixe ou abonnement annuel sur sa facturation.

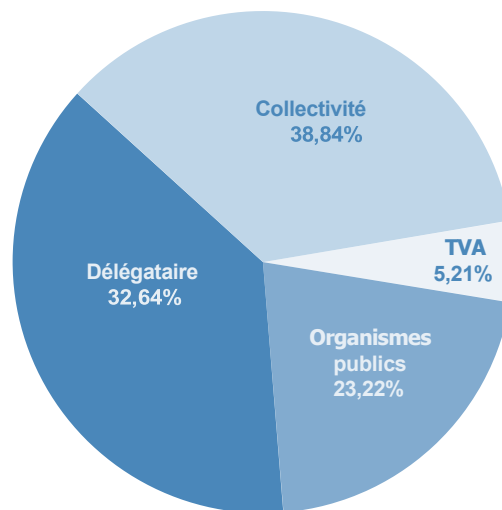


Figure 26 : répartition du prix de l'eau potable au 1^{er} janvier 2025

Après une hausse tarifaire de 3,82 % en 2023, le tarif de l'eau potable du SMEP a augmenté de 9,02 % en 2024, en raison de la modification et de l'augmentation de la redevance Agence de l'Eau ainsi que de la nécessité d'un prix plancher de 2 €TTC/m³ pour bénéficier des aides de cet organisme. Cette hausse est donc déconnectée de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation pour 2024 (+ 3,7 % en moyenne).

	Quantité	Prix unitaire 01/01/2024	Prix unitaire 01/01/2025	Montant HT 01/01/2024	Montant HT 01/01/2025	Évolution 2024/2025
PART DU DÉLÉGATAIRE						
Abt Annuel	1	28,50 €	28,46 €	28,50 €	28,46 €	-0,14%
Consommation	60	0,301 €	0,3006 €	18,06 €	18,04 €	-0,13%
Consommation	60	0,537 €	0,536 €	32,2 €	32,15 €	-0,13%
PART DE LA COLLECTIVITÉ						
Abt Annuel	1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Consommation	120	0,7 €	0,78 €	84,00 €	93,60 €	11,43%
ORGANISMES PUBLICS						
Préservation des ressources en eau	120	0,0597 €	0,0781 €	7,16 €	9,37 €	30,89%
Redevance Pollution Domestique	120	0,33 €		39,60 €		
Consommation d'eau potable	120		0,32 €		38,40 €	-3,03%
Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable	120		0,07 €		8,40 €	
TOTAL						
Total HT				209,52 €	228,42 €	9,02%
TVA à 5,5%				11,52 €	12,56 €	9,02%
Total TTC pour 120 m ³				221,04 €	240,98 €	9,02%
Soit (€TTC par m ³)				1,84 €/m ³	2,005 €/m ³	

Tableau 17 : prix de l'eau potable pour une facture type de 120 m³ consommés à l'année.

2. Les données financières de la collectivité

En 2024, le SMEP a consacré 95 % de son budget à l'investissement. C'est une collectivité qui investit beaucoup pour renouveler ses réseaux, mais aussi entretenir, réhabiliter et améliorer ses installations de production, de stockage ou de distribution. Ces investissements annuels nécessitent de contracter régulièrement des emprunts. L'offre bancaire s'est nettement améliorée en 2024 sans toutefois revenir au niveau de 2022.

En 2024, un emprunt de 817 K€ adossé au taux 3,34 % sur 25 ans a été contracté auprès du Crédit Agricole.

L'encours de la dette en capital du Syndicat s'élève à 14 520 348 € au 31 décembre 2024, et est en légère diminution par rapport à fin 2023. L'annuité cumulée des emprunts du Syndicat diminue légèrement à 1 240 894 € fin 2024, dont 889 614,12 € de capital et 351 279,57 € d'intérêts (1 370 k€ fin 2023, dont 1 025 924,01 € de capital et 344 267,59 € d'intérêts), à laquelle il convient de déduire l'aide du fonds de soutien de 267 k€/an (versée annuellement par l'Etat, au titre de la désensibilisation du prêt ex-DEXIA). L'annuité de la dette représente environ 38 € par abonné actif à fin 2024 (42 € par abonné actif à fin 2023).

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
La dette globale est de	14 592 962 €	14 520 348 €
Son taux moyen s'élève à	2,43%	2,50%
Sa durée résiduelle moyenne est de	16 ans et 5 mois	16 ans et 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	8 ans et 9 mois	8 ans et 8 mois

Tableau 18 : caractéristiques principales de la dette globale du SMEP.

La dette du SMEP est constituée à 93 % par du taux fixe, à risque minimal, classée 1A sur la matrice de risque de la Charte de Bonne Conduite. Le ratio d'extinction de la dette ou de désendettement, poursuit sa baisse et se situe à 7,1 ans en 2024. Il s'agit d'un très bon ratio, au regard du seuil maximal recommandé de 12 ans pour les collectivités comme le SMEP, dont le budget est très majoritairement consacré à l'investissement.

Le profil d'extinction de la dette, qui illustre l'évolution des annuités sans contracter de nouvel emprunt, indique une stabilisation du capital à rembourser à compter de 2024, puis une baisse de 2037/2038.

Cela permet d'entrevoir des perspectives financières intéressantes sur le long terme.

	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio	7,4 ans	6,6 ans	6,2 ans	7,9 ans	7,1 ans

Tableau 19 : évolution du ratio de désendettement du SMEP.

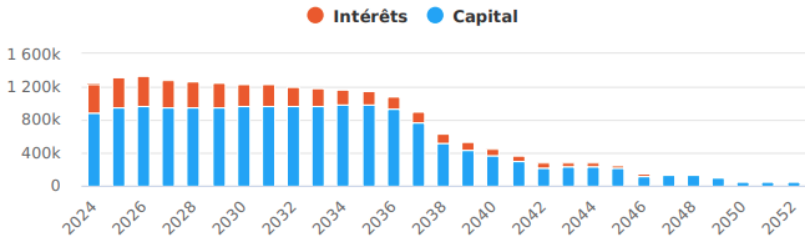


Figure 27 : profil d'extinction de la dette du SMEP à fin 2024.

Le **taux d'épargne brute s'élève à 71,80 % à fin 2024 et est en augmentation** (64,5 % en 2023), tout comme l'épargne nette qui atteint près de 1 149 k€ fin 2024 (+ 155 k€ environ).

Le montant total des **dotations aux amortissements** du SMEP de la région Jurançon en 2024 s'élèvent à 1 278 002 €, dont 1 255 151 € relatifs aux seuls travaux de réseau d'eau potable.

Les charges d'exploitation stricto sensu du Syndicat (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, hors ICNE, et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 463 000 € HT**, contre 790 000 € en 2023. Ces charges d'exploitation **sont en nette diminution du fait de l'annulation en 2023 de titres de recettes sur exercices antérieurs de près de 503 000 € HT**. Elles représentent 8% des dépenses cumulées de 2024 (11 % des dépenses cumulées en 2023).

	2021	2022	2023	2024
Recette de fonctionnement	2 879 430	3 092 294	3 205 911	2 917 354
Épargne de gestion	2 286 765	2 687 998	2 413 331	2 388 235
Épargne brute	2 226 180	2 342 079	2 069 063	2 039 319
Taux d'épargne brute (en %)	77,41 %	75,74 %	64,5 %	71,80%
Épargne nette	1 213 230	1 291 180	993 864	1 149 705

Tableau 20 : évolution des épargnes du SMEP (hors écritures comptables du PAT III).

Pour l'exercice 2024, **les recettes totales du Syndicat** (toutes sections confondues, hors reports et affectation de résultats) **représentent 3 796 K€** (4 715 K€ en 2023), et sont en diminution par rapport à 2023, cela s'explique par l'avance de l'AEAG perçue en 2023 liée à l'appel à projet économie d'eau d'un montant de 350 k€. Les recettes concernent :

- à **69 % (2 624 145,76 €) la surtaxe** appliquée aux mètres cubes facturés (60,61 % en 2023) ;
- à **22 % (817 000 €) l'emprunt** mobilisé en fin d'année (21,21 % en 2023) ;
- à **2 % (88 540,84 €) des subventions et d'autres produits divers** (12,53 % en 2023) ;
- et à **7 % (266 555,21 €) le fonds de soutien de l'État** (5,65 % en 2023).



3 796 K€ HT

de recettes totales en 2024 pour le SMEP (hors report, amortissement et affectation du résultat)

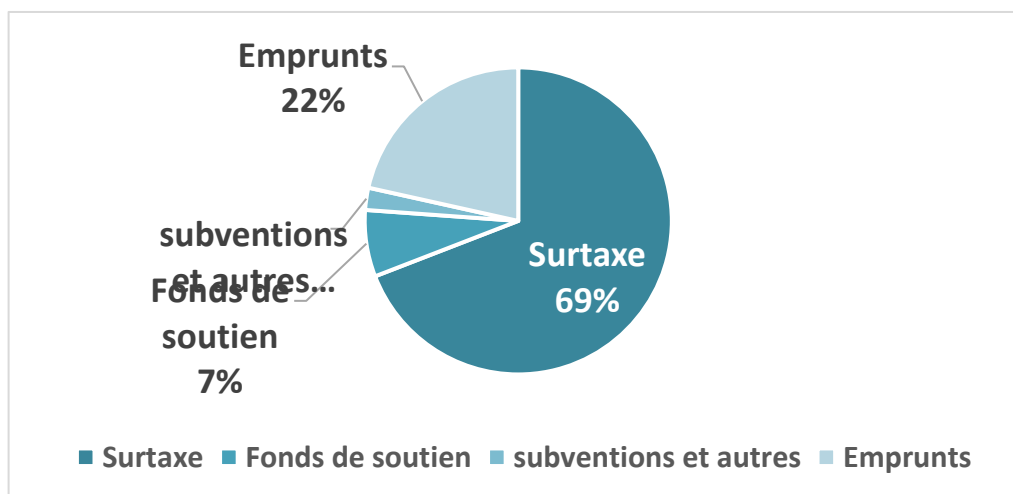


Figure 28 : part des différentes recettes réelles du SMEP en 2024 (hors PAT III)



Les recettes de 2024 liées à la surtaxe s’élèvent à 2 624 K€ HT, et sont en diminution par rapport à celles de 2023 (- 234 K€). Le montant des subventions et des autres produits perçus en 2024 est en baisse, et représente 86 K€ (591 K€ en 2023). Ce montant correspond majoritairement à des aides de l’Agence de l’Eau attribuées

aux travaux relatifs aux économies d’eau et aux acquisitions foncières autour des puits de captage du SMEP, ainsi qu’aux remboursements d’annuités d’emprunts par les communes concernées. Le recours à l’emprunt (817 000 €) est en légère diminution par rapport à 2023 (1 000 000 €).

	En 2023		En 2024	
	En € HT	En %	En € HT	En %
Surtaxe	2 858 478,14	60,6	2 624 145,76	69,12
Fonds de soutien de l’État	266 555,21	5,7	266 555,21	7,02
Subventions et autres produits	590 656,56	12,5	88 540,84	2,33
Emprunts	1 000 000,00	21,2	817 052,72	21,53
TOTAL	4 715 681,91	100,0	3 796 294,53	100,0

Tableau 21 : comparatif des recettes réelles du SMEP entre les exercices budgétaires de 2023 et 2024 (hors écritures comptables du PAT III).

EXÉCUTION DU BUDGET 2024 (hors PAT III)		DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 340 930,77	3 538 022,74
	Section d'investissement	3 592 195,86	3 151 418,85
TOTAL (toutes sections confondues)		5 930 725,43	6 689 441,59

Tableau 22 : dépenses et recettes globales du SMEP (hors écritures comptables du PAT III Gave de Pau) sur 2024.

Le budget général de 2023 du SMEP (hors écritures comptables du PAT III Gave de Pau) a généré 5 931 K€ de dépenses et 6 689 K€ de recettes (hors « restes-à-réaliser »).

Une vue d’ensemble et une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d’investissement et d’exploitation sur l’année 2023, est jointe en annexe. Il convient d’indiquer que cette synthèse intègre les écritures comptables relatives au PAT III qui ont fait l’objet d’une intégration dans le budget principal du SMEP au 01/01/2024.



5 931 K€ HT

de dépenses générées par le budget 2024 du SMEP

6 689 K€ HT

de recettes générées par le budget 2024 du SMEP

3. Les données financières du service concédé

Le compte annuel de résultat d'exploitation, du service public d'eau potable concédé à l'exploitant AGUR, relatif à 2024 présente un déficit d'exploitation en baisse de - 134 703 € (- 290 k€ en 2023) essentiellement dû à un nouveau contrat de fourniture d'électricité extrêmement défavorable (+ 260 k€ en dépense). L'ensemble des autres charges et produits s'équilibrent dans l'ensemble. Le contrat renégocié pour 2025 devrait permettre de réduire ce déficit et d'afficher un résultat positif pour la mi-contrat.

Ainsi, le rééquilibrage progressif des charges avec les produits du service exploité interviendra, sauf imprévu, en 2025.

L'exploitant-concessionnaire AGUR est également chargé de percevoir les redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au travers de l'émission et du recouvrement des factures d'eau. Une note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne figure en Annexe.

En synthèse et à titre d'informations, nous pouvons considérer que le budget global du service public d'eau potable du SMEP de la région de Jurançon s'établit à 9 394 K€ HT en dépenses et à 10 018 K€ HT en recettes.

Les informations techniques et financières complémentaires relatives à la concession de service public figurent en annexe IV, dans le Rapport Annuel 2024 d'AGUR.


9 394 K€ HT

de dépenses générées
par le service public d'eau
potable du SMEP

10 018 K€ HT

de recettes générées par
le service public d'eau
potable du SMEP

	CEP	2023	2024	ÉCARTS
Frais de Personnel	1 247 273 €	1 502 163 €	1 386 907 €	-115 256 €
Charges de Personnel	1 098 129 €	1 307 888 €	1 212 293 €	-
Parc de véhicules	149 144 €	194 275 €	174 613 €	-
Consommables	334 777 €	307 011 €	566 244 €	259 233 €
Achats d'eau	15 288 €	16 000 €	13 297 €	-
Électricité	314 239 €	283 743 €	542 878 €	-
Produits de traitements	5 250 €	7 268 €	10 069 €	-
Charges d'exploitation	272 325 €	408 872 €	297 398 €	-111 474 €
Fournitures, matériaux, locations	143 392 €	201 258 €	156 169 €	-
Sous-traitance générale	102 086 €	172 578 €	118 254 €	-
Frais d'analyses	26 847 €	35 037 €	22 976 €	-
Charges de renouvellement	153 260 €	154 402 €	160 028 €	5 626 €
Comptes et programmes de renouvellement	153 260 €	154 402 €	160 028 €	-
Charges liées aux investissements	342 113 €	355 175 €	351 731 €	- 1 610 €
Amortissement Biens propres	-	48 552 €	45 108 €	-
Amortissement travaux contractuels	342 113 €	306 623 €	306 623 €	-
Charges diverses	383 053 €	526 893 €	525 283 €	99 344 €
Assurances	14 101 €	34 880 €	35 548 €	-
Télécommunications, Frais postaux et éditique	76 558 €	121 611 €	125 380 €	-
Informatique	101 408 €	39 241 €	46 369 €	-
Impôts, taxes et versements assimilés	30 214 €	28 905 €	32 201 €	-
Créances irrécouvrables, douteuses & Recouvrements	33 666 €	202 133 €	180 680 €	-
Charges immobilières	75 000 €	72 377 €	77 359 €	-
FSL	8 328 €	6 676 €	6 676 €	-
Coopération centralisée	28 202 €	21 070 €	21 070 €	-
Autres dépenses	15 576 €	-	-	-
Frais généraux	149 010 €	165 239 €	175 752 €	10 513 €
CHARGES	2 881 811 €	3 419 756 €	3 463 343 €	43 587 €
Ventes d'eau	2 253 239 €	2 436 858 €	2 657 879 €	221 021 €
Abonnements	843 440 €	957 988 €	1 079 634 €	-
Consommations	1 400 960 €	1 455 482 €	1 578 231 €	-
Vente d'eau en gros	8 839 €	23 338 €	13 €	-
Autres produits	281 964 €	458 533 €	394 898 €	192 938 €
Recettes accessoires	184 459 €	378 399 €	302 774 €	-
Facturation des redevances de l'Agence de l'Eau	19 986 €	14 141 €	21 866 €	-
Redevance assainissement	77 519 €	65 994 €	70 259 €	-
Travaux exclusifs	285 000 €	234 132 €	275 863 €	41 731 €
CHIFFRES D'AFFAIRES	2 820 208 €	3 129 524 €	3 328 640 €	199 117 €
RÉSULTATS avant impôt sur les sociétés	-61 608 €	-290 232 €	-134 703 €	155 530 €

Tableau 23 : comptes d'exploitation d'AGUR de 2023 et 2024.

4. La coopération décentralisée

Coopération internationale

Le SMEP a poursuivi, aux côtés de son exploitant AGUR, son soutien à des actions de coopération internationale initiées en 2021, grâce au fonds dédié issu du contrat de Concession de Service Public. Le cumul d’aides de 2024 a représenté 18 000 € (17 000 € via le contrat versés par AGUR + 1 000 € versé directement par le SMEP).



18 K€

cumul d’aides en 2024
au profit d’un projet de coopération internationale du sud Sénégal

Récapitulatif des actions de coopération intercommunale au titre du contrat

	2022	2023	2024
	(en € HT)	(en € HT)	(en € HT)
Sommes dédiées au fonds de coopération int. (0,7 %) ¹⁴	16681,28 €	16643,87 €	18 140,03 €
Versements effectués sur l'exercice	18 000 €	19 000 €	17 000 €
Solde du fonds au 31/12/N	3 457,92 €	1 101,79 €	2 241,82 €
Nombre de personnes desservies en eau potable	750	6141	6 141 (de 2023 à 2025)

Tableau 24 : suivi des actions de coopération intercommunale.

¹⁴ Suite à l’avenant n° 1, ce fonds a été porté de 1 % à 0,7 % des recettes facturées annuellement par AGUR auprès des usagers du SMEP.



Chapitre VI

Annexes

1. La synthèse du bilan annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau distribuée
2. La note d'information de l'Agence de l'Eau
3. Le compte-rendu de la CCPSL
4. Le compte administratif 2024 de la collectivité
5. Le rapport annuel du concessionnaire AGUR

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE



**Retrouvez
l'ensemble des
informations et des
documents du
RPQS
de l'année sur le
site internet du
SMEP : www.sme-p-jurancon.fr**



Annexe I

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : REGION DE JURANCON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 67004 personnes sur 24 communes (ARESSY, ASSAT, BILLERE, BIZANOS, BOSDARROS, BUZY, GAN, GELOS, IDRON, JURANCON, LAROIN, LASSEUBE, LASSEUBETAT, LONS, MAZERES-LEZONS, MEILLON, MORLAAS, NARCASTET, PARDIES-PIETAT, PAU, RONTIGNON, SAINT-FAUST, SERRES-MORLAAS, UZOS). Le responsable des installations est : « SMEP DE LA REGION DE JURANCON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SOCIÉTÉ AGUR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **115**
Conformité : **99 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **5,33 mg/L**
Valeur maxi : **6,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **172**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,0385 mg/L**
Valeur maxi : **0,0617 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **18,5 °f**
Valeur maxi : **24,1 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.sau potable.sante.gouv.fr

Édité le 12/03/2025

UDI 064000471

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Annexe II



Liberté
Égalité
Fraternité



Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

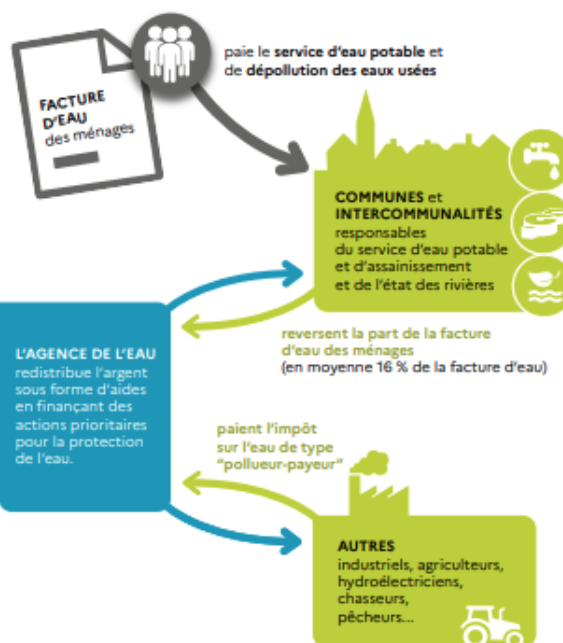
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2025

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	 2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés	 68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
 9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits	100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024	 1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs
 1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants	 3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques	 11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau	 6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)	 30,90 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie
 21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture	100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024	 16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
 9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau	 10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).	

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ème} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

90 rue du Fénétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 + 17 + 33 + 47 + 79 + 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dép. 16 + 19 + 23 + 24 + 63 + 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 + 64 + 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 + 11 + 31 + 32 + 34 + 81 + 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 + 30 + 46 + 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Conception : ALU DDC - Adaptation AL AG Avril 2023 - Impression : Deloitte
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Issoupho & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX
DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES
D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)



Annexe III



Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) *Synthèse des discussions de la rencontre du 17 juin 2025*

Présents : M. RHAUT Jean-Christophe, 4^{ème} vice-président du SMEP ; M. NAHON André, délégué du SMEP ; M. TURON Yves de l'association « Nouste Bernet » ; MM. FERNANDEZ Fabien et IRIGOIN Hervé d'AGUR ; M. BEGUIER Julien, direction du SMEP.

Excusés ou absents : M. BERNOS Michel, Président du SMEP de la région de Jurançon ; M. PATRIARCHE Nicolas, 1^{er} vice-président du SMEP ; M. MAZODIER Frédéric, délégué du SMEP ; M. CAPDEBOSCQ Jean-Marc de l'association « Eau Secours 64 »

1. Présentation générale du projet de Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) & du Rapport Annuel du Concessionnaire (RA) relatifs à l'année 2024 :

Le RPQS intègre dans un seul et même document synthétique l'ensemble des éléments et faits marquants du service public d'eau potable du SMEP de l'année. Avec en annexes, le bilan qualité de l'ARS 2023, la note d'information de l'Agence de l'Eau, les données financières du SMEP et enfin le rapport annuel du concessionnaire.

Les indicateurs réglementaires et complémentaires, ainsi que l'essentiel des données du service public du SMEP sont rappelés en début du RPQS, pour en faciliter la lecture ou l'appropriation.

Le Concessionnaire a présenté à la Commission une synthèse de son RA et notamment les principaux chiffres repris dans le RPQS.

Les principaux éléments constitutifs de l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable de 2023 concernant pour l'essentiel :

- **Un patrimoine structurant inchangé** : 10 puits de production, 1 unité de potabilisation par simple rechloration, 25 ouvrages de stockage avec 11 surpresseurs, 818 km de réseau (**en légère baisse**) desservant **33 102 abonnés actifs (+ 263)** ;
- **Un volume mis en distribution de 4 978 580 m³**, soit environ **13 640 m³/j** soit une économie d'eau produite de **- 203 000 m³** (-4% par rapport à 2023) et **-1 186 000 m³ depuis 2020** ;
- **Une eau distribuée de très bonne qualité, conforme à 99% en microbiologie (1 non-conformité levée après analyse contradictoire) et 100% en physico-chimie** ;
- **190 fuites traitées** sur branchements ou réseaux (248 fuites en 2023), et **620 km de réseaux inspectés** (comme en 2023) ;
- Une **légère diminution des volumes consommés** (3 983 345 m³ comptabilisés sur 365 j.) mais une légère augmentation des volumes facturés (3 918 044 m³) du fait du recalage d'une relève effectuée pratiquement sur 365 j. ;
- **Un prix de l'eau potable fortement augmenté à 2,01 € TT/m³** au 01/01/2025 (+ 9,02%), pour répondre à l'exigence de prix minimum demandé par l'Agence de l'Eau à compter de 2025 pour être éligible aux subventions ;
- Un **rendement contractuel du réseau qui s'améliore** encore pour atteindre **81,0 %**, contre 80,1 % en 2023. Ce qui correspond à un **ILP (Indice Linéaire de Perte) historiquement bas de 3,19 m³/j/Km** ;
- **Un déploiement de la radiorelève qui se poursuit pour avoisiner les 30 000 compteurs équipés** ;
- **Près de 174 K€ HT investis par l'exploitant AGUR** en réhabilitation ou renouvellement d'ouvrages et de branchements ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (ou CARE) du Concessionnaire qui fait état, **pour la 4^{ème} année contractuelle, d'un résultat négatif d'environ - 134 K€ HT.**

Pour rappel, les principaux indicateurs ou faits marquants de l'année 2024 sont les suivants :

- **L'attribution du 2nd label Amorce « Territoire d'eau en transition écologique »**
- **L'attribution du Grand Prix 2024 de l'Office Français de la Biodiversité – Préservation des captages – Catégorie Gestion Foncière**
- **La sécurisation du bourg de Gan et du secteur sud du syndicat par, notamment, une traversée sous le Neez en fonçage dirigé sur environ 90 m**

- **La mise en service des équipements (14 compteurs et stabilisateurs de pression) objets d'un financement de de l'Agence de l'Eau** pour améliorer la recherche de fuites et la gestion des pressions.
- Des travaux de **sécurisation des sites**, en lien avec l'étude PGSSE finalisée en 2022, ont également été réalisés : pose de deux nouveaux inverseurs de source pour pouvoir alimenter grâce aux nouveaux groupes électrogènes, remplacement ou mise en place de télégestion et de dispositifs anti-intrusion sur plusieurs sites.
- **La poursuite du Plan d'Action Territorial « Gave de Pau », et de l'objectif « zéro phyto » porté par le SMEP**, avec une amélioration des indicateurs agricoles ;
- La poursuite de l'acquisition foncière agricole avec **l'achat d'environ 7,5 hectares** en cours sur le champ captant ;
- Des travaux de **renouvellement de réseaux à hauteur de 2,84 M€ TTC**, pour 5,8 Km de réseaux renouvelés, et un taux de renouvellement moyen de 0,80 % sur la période 2020-2024 ;
- **Des indicateurs financiers maîtrisés**, avec la mobilisation d'un emprunt de 0,817 M€ sur 2024, et **une durée d'extinction de la dette de 8,8 ans** considérée comme raisonnable pour une collectivité de ce type.

2. Principales discussions et principaux points abordés :

Les principales discussions ont porté sur :

- **Les bons résultats obtenus depuis 4 ans par le nouveau délégataire AGUR ;**
- **Une vigilance sur l'équilibre du contrat** avec, en particulier, un nouveau contrat triennal d'électricité avec un tarif négocié au double du tarif précédent ;
- **L'organisation, pour les associations, une visite de l'agence du délégataire puis un des sites de pompage de la ressource le 21 juillet.**

Il est indiqué que la Commission de Contrôle Financier se réunissait également ce 17/06/2025 afin d'examiner le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) de 2024 de l'exploitant AGUR.

3. Avis des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le RPQS et le RA du Concessionnaire relatifs à l'année 2024 ont été validés à l'unanimité. Les membres de la Commission ont souligné la qualité du travail accompli, les bons résultats atteints, dans un esprit de cogestion AGUR-SMEP.

Fait à Jurançon, le 26 juin 2025

Monsieur Michel BERNOS, Président

Annexe IV

SMEP de la Région de Jurançon (intégrant les écritures comptables du PAT III)*
Vue d'ensemble du Compte Administratif 2024 (en € HT) :

EXÉCUTION DU BUDGET 2024		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	2 542 724,41	3 186 680,83
	Section d'investissement	3 462 007,37	3 152 260,85
		+	+
reports de l'exercice N-1	Report en section d'exploit. (002)		550 384,54
	Reports en section d'investissement (001)	131 095,49	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		6 135 827,27	6 889 326,22
RESTES À RÉALISER À REPORTER en N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	580 545,00	39 539,20
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	580 545,00	39 539,20
RÉSULTAT CUMULÉ	Section d'exploitation	2 542 724,41	3 737 065,37
	Section d'investissement	4 173 647,86	3 191 800,05
	TOTAL CUMULÉ	6 716 372,27	6 928 865,42
SOLDE D'EXÉCUTION CUMULÉ		+ 212 493,15	

Synthèse de la section d'Exploitation 2024 (en € HT)

DEPENSES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé 2024
011 - Charges à caractère général	288 514,74	168 505,60
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 900,00	8 215,70
61 - SERVICES EXTERIEURS	219 532,74	112 932,31
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	56 382,00	37 450,72
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 700,00	9 906,87
012 - Charges de personnel et frais assimilés	245 574,00	208 262,84
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 000,00	3 796,23
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 915,00	3 012,43
64 - CHARGES DE PERSONNEL	236 659,00	201 454,18
65 - Autres charges de gestion courante	77 733,00	64 037,51
66 - Charges financières	368 270,00	347 775,16
67 - Charges exceptionnelles	217 893,00	217 091,30
68 - Dotations aux amortissements, dépréciations	6 060,00	6 050,00
022 - Dépenses imprévues	5 000,00	
Total dépenses réelles	1 209 044,74	1 011 722,41
Total dépenses d'ordre	2 662 847,80	1 531 002,00
Total dépenses d'exploitation	3 871 892,54	2 542 724,41

* Pour rappel, le budget annexe du PAT III Gave de Pau a été intégré au budget principal du SMEP à compter du 01/01/2024.

RECETTES D'EXPLOITATION	Budget	Réalisé 2024
70 - Vente de produits finis, prestation de service	2 708 336,00	2 625 240,53
74 - Subventions d'exploitation	255 222,00	199 042,63
75 - Produits de gestion courante	18 352,00	16 501,52
76 - Produits financiers	268 512,00	268 449,74
77 - Produits exceptionnels	100,00	
013 - Atténuations de charges	700,00	7 162,18
002 - Excédent de fonctionnement reporté	550 384,54	550 384,54
Total recettes réelles	3 801 606,54	3 666 781,14
Total recettes d'ordre	70 286,00	70 284,23
Total recettes d'exploitation	3 871 892,54	3 737 065,37

Synthèse Section Investissement 2024 (en € HT) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024
13 - Subventions d'investissement reçues			
16 - Emprunts et dettes assimilés	955 796,00	938 889,53	
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00		
21 - Immobilisations corporelles (acquisitions foncières)	127 144,00	72 619,21	45 568,00
23 - Immobilisations en cours (travaux)	3 016 763,00	2 380 214,40	534 977,00
Total dépenses réelles hors opérations d'ordre	4 260 798,49	3 522 818,63	580 545,00
Total dépenses d'ordre	70 286,00	70 284,23	
Total dépenses d'investissement de l'exercice	4 989 827,00	3 238 598,72	580 545,00
001 - Déficit d'investissement reporté	131 095,49	131 095,49	
Total dépenses d'investissement cumulé	4 331 084,49	3 593 102,86	580 545,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget	Réalisé 2024	Restes à réaliser au 31/12/2024
10 - Dotations, fonds divers et réserves	742 318,29	742 318,29	
13 - Subventions d'investissement reçues	108 907,00	61 887,84	39 539,20
16 - Emprunts et dettes assimilés	817 011,40	817 052,72	
21 - Immobilisations corporelles			
Total recettes réelles hors opérations d'ordre	1 668 236,69	1 621 258,85	39 539,20
Total recettes d'ordre	2 662 847,80	1 531 002,00	
Total recettes d'investissement	4 331 084,49	3 152 260,85	39 539,20

Annexe V

RAPPORT ANNUEL 2024

SERVICE D'EAU POTABLE - SMEP DE LA REGION DE JURANCON

Synthèse
de l'année
P. 4

Service
Patrimoine
P. 16

Bilan technique
du service
P. 42

Gestion
abonnés
P. 68

Economie
de la délégation
P. 75

Annexes
P. 83



Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 064-200087492-20250702-19_2025-DE



SMEP
de la région de Jurançon

05 59 06 45 97
contact@smep-jurancon.fr

www.smep-jurancon.fr

33 avenue Bagnell - 64110 Jurançon